

# Activités parlementaires

2015



## Nouveau-Brunswick

Établi pour l'honorable Chris Collins

président de l'Assemblée législative

du Nouveau-Brunswick





Le 30 septembre 2016

L'honorable Chris Collins  
Président de l'Assemblée législative  
Pièce 31, Assemblée législative  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 27<sup>e</sup> rapport annuel, *Activités parlementaires*, pour l'année terminée le 31 décembre 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Donald J. Forestell". The signature is fluid and cursive, with a large, sweeping flourish at the end.

Donald J. Forestell





---

## TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DE L'ANNÉE .....	1
FAITS SAILLANTS .....	3
PARLEMENTAIRES	
Rôle de la présidence .....	5
Rôle des députés .....	5
Activités de la Chambre .....	6
Statistiques comparatives sur la Chambre .....	9
Députés de la 58 <sup>e</sup> législature au 31 décembre 2015.....	10
Activités des comités .....	12
PARTICIPATION DE LA POPULATION	
Visiteurs et visites guidées.....	17
Activités spéciales et cérémonies .....	19
Colloque parlementaire pour élèves .....	21
Programme des pages.....	22
Diffusion et webdiffusion .....	23
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Énoncé de mission et organigramme .....	24
Description des fonctions .....	25
Bureau du greffier .....	26
Service des finances et des ressources humaines .....	29
Bibliothèque de l'Assemblée législative .....	33
Bureau du hansard .....	37
Traduction des débats .....	40
Projet spécial.....	43
Programme pour les parlementaires .....	45

---





# APERÇU DE L'ANNÉE

## *Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative*

L'année civile 2015 est productive pour les bureaux de l'Assemblée législative. La première session de la 58<sup>e</sup> législature prend fin et la deuxième commence. En tout, la Chambre siège 64 jours au cours de l'année civile et les comités tiennent 73 réunions. Un certain nombre de changements se produisent dans l'année, notamment des révisions du Règlement, la démission d'un ancien premier ministre et l'élection subséquente d'un nouveau député.

La première session de la 58<sup>e</sup> législature, qui s'ajourne le 19 décembre 2014, après 12 jours de séance, reprend le 10 février 2015. À la reprise de la session, l'un des premiers éléments étudiés à la Chambre est celui des modifications proposées du Règlement. Le 10 décembre 2014, le Comité permanent de la procédure présente un rapport à la Chambre, lequel recommande diverses révisions du Règlement : permettre à un simple député d'assumer les fonctions de leader parlementaire du gouvernement ; prolonger l'horaire des séances ; réviser l'ordre d'étude des affaires courantes afin que la période des questions orales ait lieu plus tôt dans la journée ; assujettir certaines affaires courantes à une limite de temps ou reporter leur étude à la fin de la journée ; offrir l'option au gouvernement de reporter un vote par appel nominal ; changer la structure et le mandat de certains comités permanents pour faciliter le renvoi des projets de loi et des prévisions budgétaires ; permettre aux ministres de la Couronne de siéger à titre de membres participants des comités permanents saisis de leurs projets de loi ou des prévisions budgétaires de leur ministère. Après plusieurs jours de débat, la Chambre adopte le 10 mars une motion proposant l'adoption des recommandations.

Roger Melanson, ministre des Finances, présente le 31 mars le premier budget du gouvernement. Blaine Higgs, porte-parole de l'opposition en matière des finances, prononce le 2 avril la réponse au discours du budget.

Au cours de la séance du printemps, la Chambre étudie 52 projets de loi. Plusieurs projets de loi d'initiative ministérielle notables sont déposés et donnent lieu aux mesures suivantes : la création d'Opportunités Nouveau-Brunswick ; l'imposition d'un moratoire sur la fracturation hydraulique ; l'interdiction du tabagisme sur les terrasses publiques, les terrains de jeux, les sentiers pédestres et dans les parcs provinciaux ; la fusion de quatre entités publiques en une société de la Couronne, à savoir Services Nouveau-Brunswick ; l'obligation de divulgation financière par les candidats à la direction d'un parti politique et les candidats à l'investiture dans une circonscription électorale provinciale ; la clarification des facteurs nécessaires pour atteindre la représentation effective des deux communautés linguistiques dans la délimitation des circonscriptions électorales.

Autre fait à noter, le dépôt et débat de certains projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire qui sont déposés par des parlementaires de l'opposition officielle et le chef du tiers parti. Il y a, par exemple, un projet de loi visant à abaisser l'âge de voter pour le faire passer de 18 à 16 ans et un projet de loi visant à indemniser les premiers intervenants ayant reçu un diagnostic d'état de stress post-traumatique, étant donné qu'un tel état est présumément lié au travail. Les résolutions adoptées par la Chambre comprennent une motion visant à légiférer de façon à mieux contrer la conduite avec facultés affaiblies au Nouveau-Brunswick, peut-être en rendant obligatoires les antidémarrageurs pour toutes les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies, ainsi qu'une motion visant la désignation de la Journée des services d'urgence, tenue le samedi qui précède immédiatement le Jour commémoratif national des policiers et des agents de la paix, afin de rendre hommage aux premiers intervenants pour leur service.

La Chambre ajourne ses travaux le 5 juin, après un total de 51 jours de séance au cours du printemps. La première session est ensuite prorogée le matin du 1<sup>er</sup> décembre. En tout, 57 projets de loi sont déposés au cours de la première session, dont 51 reçoivent la sanction royale. La Chambre siège 64 jours pendant la première session, pour un total de 245 heures, par rapport à 70 jours de séance, ou 367 heures, durant la session précédente. Le Comité plénier et le Comité permanent de la politique économique consacrent 48 heures à l'étude de projets de loi ; pour leur



part, le Comité des subsides et le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires consacrent les 80 heures prescrites à l'étude des prévisions budgétaires.

Le 22 mai, l'ancien premier ministre David Alward démissionne comme député de Carleton afin d'occuper le poste de consul général du Canada à Boston. M. Alward a été élu à l'Assemblée législative pour la première fois en 1999 à l'occasion d'élections provinciales et a été réélu en 2003, en 2006, en 2010 et en 2014. M. Alward a été élu chef du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick en octobre 2008 et est devenu premier ministre après que son parti a remporté une majorité de sièges aux élections de 2010.

Stewart Fairgrieve est élu le 5 octobre lors d'une élection partielle pour pourvoir le siège devenu vacant dans la circonscription de Carleton. Le 29 octobre, M. Fairgrieve est assermenté à titre de député par la lieutenante-gouverneure Jocelyne Roy Vienneau pendant une cérémonie qui se déroule à la Chambre de l'Assemblée législative.

Alfred R. Landry, commissaire aux conflits d'intérêts, annonce sa retraite en juillet. Le départ à la retraite du commissaire marque la fin d'une carrière remarquable dans les services publics, qui témoigne de son dévouement à la province du Nouveau-Brunswick. Nommé juge de la Cour du Banc de la Reine en 1985, M. Landry est devenu juge surnuméraire en 2001 et a pris sa retraite de la magistrature en 2011. Sur recommandation unanime de l'Assemblée législative, il a été nommé commissaire en vertu de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* et est entré en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Après 26 années de service exemplaire à l'Assemblée législative et au gouvernement du Nouveau-Brunswick, Aurella Losier-Vienneau se retire le 16 octobre de sa charge de traductrice en chef de Traduction des débats. Elle a commencé sa carrière à l'Assemblée législative en 1989 et est devenue traductrice en chef en 1997. M<sup>me</sup> Losier-Vienneau a fait preuve de professionnalisme, de discrétion et d'efficacité tout au long de sa fructueuse carrière. Le président de la Chambre, les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative lui expriment leur gratitude pour son travail lors d'une réception tenue en son honneur le 9 octobre à la bibliothèque de l'Assemblée législative.

Rebecca Colborne, traductrice chevronnée comptant 14 années d'expérience à l'Assemblée législative, est promue au poste de traductrice en chef et suit une formation pendant la seconde moitié de 2015 afin d'assurer une transition sans heurts.

L'année est aussi marquée par le décès d'Alain Sauvageau le 13 novembre. Traducteur parlementaire de longue date, M. Sauvageau comptait presque 30 années de service à l'Assemblée législative. Il se distinguait par son méticuleux travail de traduction et de mise en page de documents procéduraux. Sa minutie a mené à l'élaboration d'un système de traitement de texte qui est encore utilisé aujourd'hui par le personnel. La passion de M. Sauvageau pour la linguistique était manifeste, et on se souviendra toujours de lui pour l'enthousiasme avec lequel il exerçait sa profession.

La deuxième session de la 58<sup>e</sup> législature s'ouvre le 1<sup>er</sup> décembre à 14 h. La lieutenante-gouverneure donne lecture du discours du trône qui énonce le programme législatif du gouvernement. Bruce Fitch, chef de l'opposition officielle, prononce le 3 décembre l'adresse en réponse au discours du trône.

Pendant la séance d'automne, un total de 17 projets de loi sont déposés. En particulier, un projet de loi est déposé pour alléger et mieux harmoniser la réglementation au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard; un autre pour clarifier le droit d'une personne d'obtenir une interprétation des renseignements personnels sur la santé lorsque ceux-ci ne sont pas disponibles dans la langue de son choix.

La Chambre ajourne ses travaux le 18 décembre, après 12 jours de séance. La répartition des sièges à la Chambre à la fin de l'année est la suivante : Libéraux, 26 ; Progressistes-Conservateurs, 22 ; Parti vert, 1.





## FAITS SAILLANTS

### 50<sup>e</sup> anniversaire du drapeau du Nouveau-Brunswick

Le 25 mars, l'Assemblée législative célèbre le 50<sup>e</sup> anniversaire du drapeau du Nouveau-Brunswick et expose le prototype dans la Chambre, au même endroit où il a été proclamé à l'époque. La



*Le président de la Chambre Chris Collins à côté du prototype du drapeau provincial de 1965, exposé dans la Chambre à l'occasion de l'anniversaire du drapeau. Le sergent d'armes Daniel Bussières se trouve à gauche.*

proclamation est un document particulièrement historique, puisqu'il s'agit du premier document gouvernemental à être imprimé par le Nouveau-Brunswick dans les deux langues officielles.

Brian Gallant, premier ministre, Bruce Fitch, chef de l'opposition officielle, et David Coon, chef du Parti vert, soulignent l'importance de la conception du drapeau et remercient le concepteur en chef, M. Robert Pichette, qui est un invité sur le parquet de la Chambre ce matin-là.

Le drapeau provincial a été adopté le 24 février 1965 par proclamation, deux semaines après l'adoption du drapeau national du Canada. Les symboles qui y figurent sont tirés des armoiries conférées au Nouveau-Brunswick le 26 mai 1868 par un brevet royal de la reine Victoria.

### Visite de groupes chargés d'une étude parlementaire

En septembre et en octobre, l'Assemblée législative accueille deux groupes chargés d'une étude parlementaire.

Du 20 au 25 septembre, en collaboration avec le Centre parlementaire à Ottawa, deux membres du personnel parlementaire du Royaume du Bhoutan rencontrent divers membres du personnel, cadres et hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative dans le but d'examiner le régime parlementaire du Nouveau-Brunswick et, en particulier, le caractère bilingue de notre province. De plus, la délégation a l'occasion de visiter le département de sciences politiques de la St. Thomas University, d'assister à plusieurs cours et de discuter avec des étudiants. Le séjour de la délégation prend fin après une visite de la circonscription du président de la Chambre Chris Collins, où les délégués font l'expérience d'une journée dans la vie d'un député.



*Membres de la délégation de la République des Fidji, de gauche à droite : L'hon. Viam Pillay, l'hon. Sela Nanovo, le président de la Chambre Chris Collins et l'hon. Viliame Gavoka.*

Le Nouveau-Brunswick est aussi choisi par les responsables du Programme des Nations Unies pour le développement afin d'accueillir une délégation de parlementaires de la République des Fidji. Les 5 et 6 octobre, le groupe rencontre des membres du personnel, des cadres et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative et discute de sujets comme le processus parlementaire, les activités des comités, la vérification et la présentation de renseignements dans le secteur public et les exigences en matière de conflit d'intérêts imposées aux parlementaires.



## S.E. Michaëlle Jean s'adresse à l'Assemblée législative



*S.E. Michaëlle Jean, accompagnée du président Chris Collins, avant de s'adresser à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick au nom de l'OIF.*

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a l'honneur d'accueillir S.E. la très hon. Michaëlle Jean, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et ancienne gouverneure générale du Canada.

Son Excellence entame sa première visite officielle au Canada et s'adresse à l'Assemblée législative le 4 juin. Elle y est chaleureusement accueillie par Brian Gallant, premier ministre, Bruce Fitch, chef de l'opposition officielle, et David Coon, chef du Parti vert. Son Excellence souligne la position unique du Nouveau-Brunswick en tant que seule province officiellement bilingue du Canada, qui est un « modèle de force et d'innovation pour les autres ».

L'OIF a été créée en 1970. Elle a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 80 États et gouvernements qui la composent (57 membres et 23 observateurs). Ensemble, ils représentent plus du tiers des États membres des Nations Unies, avec une population de plus de 890 millions de personnes, dont 220 millions de francophones.

## Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

La Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes est une activité annuelle qui commémore la tuerie survenue en 1989, quand de jeunes femmes sont mortes dans une fusillade à l'École Polytechnique de Montréal. L'activité, instaurée en 1991 par le Parlement du Canada, permet à la population du Canada de réfléchir aux incidents de violence faite aux femmes dans notre société et de discuter des mesures préventives qui peuvent être prises.

Un service commémoratif marquant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la tragédie a lieu le 4 décembre à la Chambre du Conseil et sur le terrain de l'Assemblée législative. Des chandelles sont allumées pendant le service commémoratif célébré à la mémoire des 14 étudiantes qui ont perdu la vie dans l'établissement d'enseignement en génie.



*Lors d'une vigile à la chandelle, le premier ministre Brian Gallant invite des membres de la collectivité à commémorer les vies perdues durant la tuerie de Polytechnique survenue en 1989 à Montréal.*

Le premier ministre Brian Gallant, ministre responsable de l'Égalité des femmes, est l'hôte de l'activité. De nombreux membres de la collectivité participent à l'activité, notamment plusieurs parlementaires, des fonctionnaires et des responsables d'organismes communautaires qui fournissent des services aux femmes et aux enfants victimes de violence sexiste.



# PARLEMENTAIRES



## RÔLE DE LA PRÉSIDENTE

La personne qui occupe la charge de président de l'Assemblée législative est élue au scrutin secret par les autres députés à l'ouverture d'une nouvelle législature ou lorsqu'une vacance se produit. Le président est investi de l'autorité suprême à la Chambre. En sa qualité de représentant de l'Assemblée législative, il en sauvegarde les privilèges et en dirige les travaux.

Pour assurer le déroulement ordonné des travaux, la Chambre observe certaines règles parlementaires, tant écrites que traditionnelles. Le président doit veiller à l'observation des règles de procédure dont l'Assemblée s'est dotée et protéger les droits et privilèges de l'Assemblée et de chaque député. De plus, il maintient l'ordre, interprète le Règlement et donne le droit de parole aux députés, assurant ainsi une représentation équitable de l'opinion. Il préside les débats de la Chambre en toute impartialité. Le président ne participe pas aux débats et ne vote pas, sauf en cas de partage des voix.



*L'hon. Chris Collins,  
président de l'Assemblée législative*

Le président assure la direction du Bureau de l'Assemblée législative et a la responsabilité des services, du personnel et des installations qui relèvent directement de l'Assemblée législative. Il assure la présidence de la section néo-brunswickoise de l'Association parlementaire du Commonwealth et la représentation de l'Assemblée législative à des cérémonies et à des occasions officielles.

En plus de toutes les responsabilités énumérées, le président garde sa qualité de député représentant une circonscription provinciale et doit exécuter diverses tâches au nom de son électeur.

## RÔLE DES DÉPUTÉS

Le corps législatif du Nouveau-Brunswick comprend la Couronne et les députés élus constitués en Assemblée législative. La reine du Canada, S.M. la reine Elizabeth II, est le chef d'État officiel et est représentée au Nouveau-Brunswick par le lieutenant-gouverneur. La principale fonction de la Législature, qui est de légiférer, incombe conjointement au lieutenant-gouverneur et à l'Assemblée législative ; celle-ci adopte les lois, et le lieutenant-gouverneur les sanctionne. Ce modèle s'inspire d'une tradition britannique séculaire, à savoir que le pouvoir de l'État appartient à la Couronne alors que l'exercice de ce pouvoir appartient aux députés élus.





Le régime de gouvernement du Nouveau-Brunswick, tout comme le régime fédéral à Ottawa, s'appuie sur le régime parlementaire britannique. Chacun des 49 députés est élu individuellement pour représenter l'électorat d'une circonscription. Les députés n'ont pas besoin d'une affiliation à un parti politique organisé, mais c'est le cas en général au Nouveau-Brunswick.

Les trois fonctions principales de la Législature sont l'adoption des lois, la surveillance et la représentation. Le processus législatif (adoption des lois) demande une part importante du temps de séance de l'Assemblée.

La surveillance désigne la façon de tenir le gouvernement responsable. La tâche d'examiner et de critiquer les actions du gouvernement appartient principalement à l'opposition. La période des questions orales est le moyen de surveillance le plus visible.

La représentation désigne la façon de servir et de représenter l'électorat. Pour de nombreux députés, la circonscription est une caractéristique fondamentale de leur fonction. Nombre de députés considèrent que l'une de leurs tâches principales est de servir l'électorat, et la plupart d'entre eux y consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs efforts.

## ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

Le terme « Législature » ou Assemblée législative désigne en général l'institution qui exerce le pouvoir législatif. De façon plus particulière, les parlementaires entendent par « législature » la période entre deux élections générales. Les élections générales donnent lieu à la formation d'une « nouvelle » Assemblée législative.

La réunion annuelle de l'Assemblée s'appelle « session ». En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, au moins une session de la législature doit avoir lieu chaque année. Une législature peut compter plusieurs sessions. L'expression « session » renvoie à la période entre l'ouverture de l'Assemblée législative, lorsque le lieutenant-gouverneur prononce le discours du trône, et la prorogation des travaux parlementaires. Les travaux inachevés à la prorogation meurent au *Feuilleton et Avis*. Une session peut aussi prendre fin par dissolution, dans quel cas des élections générales suivent.

La réunion quotidienne de l'Assemblée s'appelle « séance ». Une séance n'est pas nécessairement synonyme d'un jour civil. Certaines séances sont très brèves, alors que d'autres ont été plus longues qu'une journée civile. Une séance se termine par l'ajournement de la Chambre.

Les heures ordinaires de séance de la Chambre sont les suivantes :

mardi	de 13 h à 18 h ;
mercredi	de 10 h à 12 h ; de 13 h à 18 h ;
jeudi	de 10 h à 12 h ; de 13 h à 18 h ;
vendredi	de 10 h à 12 h ; de 13 h à 16 h 30.

Les heures ordinaires de séance sont prescrites par le Règlement et peuvent être modifiées à l'occasion pour comprendre des séances en soirée.

Chaque jour de séance se divise en deux parties : les affaires courantes et l'ordre du jour.



---

## Affaires courantes

Les affaires courantes sont consacrées aux nouvelles affaires et servent à donner aux députés l'occasion de porter une gamme de questions à l'attention de la Chambre. Les mêmes rubriques reviennent quotidiennement et sont abordées dans l'ordre suivant :

### Prière

La prière consiste en deux invocations distinctes suivies du Notre Père, et il est donné lecture de passages en français et en anglais.

### Présentation d'invités

Les députés ont l'occasion de présenter des gens de leur circonscription ou d'autres personnes de marque qui sont à la Chambre.

### Déclarations de députés

Les députés autres que les ministres peuvent obtenir la parole pour faire une brève déclaration ayant trait à des questions auxquelles ils accordent de l'importance.

### Questions orales

Chaque jour de séance, 30 minutes sont réservées aux questions orales. Pendant la période des questions orales, les députés peuvent adresser aux ministres des questions claires et brèves portant sur des sujets urgents. Les ministres peuvent y répondre ou en prendre note.

### Dépôt de documents

Les ministres peuvent déposer sur le bureau de la Chambre tout état, rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement. De nombreuses lois exigent que certains rapports et documents soient déposés à la Chambre chaque session ou chaque année. D'autres documents peuvent être déposés conformément à un article du Règlement ou à une résolution de la Chambre.

### Déclarations de ministres

Les ministres peuvent brièvement commenter ou expliquer la politique gouvernementale ou l'administration ministérielle. Il n'est permis aucun débat sur les déclarations ou explications ; toutefois, chaque parti reconnu de l'opposition peut faire un bref commentaire.

### Présentation des pétitions

Le public a le droit de pétitionner auprès de l'Assemblée législative ou du gouvernement pour demander la prise d'une certaine mesure. Les particuliers ou groupes désireux de présenter une pétition à la Chambre doivent obtenir le concours d'un député à cette fin.

### Réponses aux pétitions et aux questions écrites

Un ministre, au nom du gouvernement, peut déposer à la Chambre une réponse à une pétition ou à une question écrite déjà présentée à la Chambre.



---

## Présentation des rapports de comités

Les comités présentent sous forme de rapport de comité les renseignements qu'ils transmettent à la Chambre. Les comités présentent des rapports qui portent sur divers sujets, y compris ce qui suit : les projets de loi, les prévisions budgétaires, les questions de procédure et l'étude d'une question particulière.

## Dépôt de projets de loi

Les députés et les ministres ont l'occasion de déposer de nouveaux projets de loi à la Chambre et d'en expliquer sommairement l'objet.

## Avis de motion

Pour que les députés soient bien préparés lorsque des affaires sont mises en discussion à la Chambre, un avis écrit présenté deux jours à l'avance est exigé pour les affaires importantes de la Chambre. Les députés peuvent donner cet avis à l'appel des avis de motion.

## Avis d'affaires émanant de l'opposition

Les affaires émanant de l'opposition sont mises à l'étude le jeudi à 14 h 30. Une affaire émanant de l'opposition peut être étudiée dans un ordre autre que son ordre de priorité ou de présentation à la Chambre, pourvu qu'un préavis d'un jour ait été donné à l'appel des affaires émanant de l'opposition.

## Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre

Les motions proposées à cette rubrique sont liées au déroulement des travaux de la Chambre et sont proposées par le gouvernement. Le gouvernement annonce aussi à cette rubrique l'horaire et le programme quotidiens des affaires dont la Chambre sera saisie.

## Votes par appel nominal différés

La volonté de la Chambre s'exprime généralement au moyen d'un vote par oui ou non. À la fin du débat sur une motion, le président met la question aux voix, détermine si les « oui » ou les « non » l'emportent et déclare la motion adoptée ou rejetée. La tenue d'un vote par appel nominal peut être demandée sur tout vote par oui ou non. À la tenue d'un vote par appel nominal, les députés qui appuient la motion et ceux qui s'y opposent doivent se lever pour que leurs noms soient inscrits au Journal. Il n'est pas nécessaire de tenir immédiatement un vote par appel nominal, s'il est demandé. Si le leader parlementaire du gouvernement ou le whip du gouvernement le demande, le vote peut être reporté au prochain jour de séance, à l'appel de cette affaire courante.

## Affaires du jour

La rubrique renvoie aux affaires dont la Chambre est saisie chaque jour, et celles-ci sont exposées dans le *Feuilleton et Avis*. Une affaire courante peut comprendre l'étude de projets de loi à diverses étapes, de prévisions budgétaires ou de motions dont avis a déjà été donné.

## Condoléances et félicitations

Bien que la rubrique ait été rayée des affaires courantes par suite des modifications apportées au Règlement en 2015, les députés ont l'occasion de faire une déclaration de condoléances ou de félicitations à une personne, à un groupe ou à une association, avant que le président ajourne la Chambre.












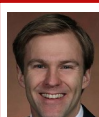



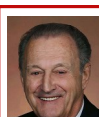


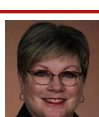








## STATISTIQUES COMPARATIVES SUR LA CHAMBRE

	57 <sup>e</sup> législature			58 <sup>e</sup> législature
	2 <sup>e</sup> session 2011 - 2012	3 <sup>e</sup> session 2012 - 2013	4 <sup>e</sup> session 2013-2014	1 <sup>ère</sup> session 2014-2015
<i>Jours de séance</i>				
Jours de séance	55	58	70	64
Séances en soirée	11	5	6	0
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>				
- déposés	59	56	70	50
- sanction royale accordée	57	54	69	49
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>				
- déposés	2	3	8	2
- sanction royale accordée	1	3	8	2
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>				
- déposés	8	13	14	5
- sanction royale accordée	0	0	3	0
<i>Motions émanant du gouvernement</i>				
- total	14	19	10	14
- débattues	4	5	1	4
- adoptées	14	18	10	14
- retirées	0	0	0	0
<i>Motions émanant des députés</i>				
- total	57	56	54	29
- débattues	15	13	22	24
- adoptées	8	8	6	14
- retirées	32	21	10	0
<i>Comité des subsides</i>				
- Chambre (jours de séance)	15	12	16	3
- Comité des prévisions budgétaires	4	12	12	18
- autres comités	-	12	11	0
<i>Rapports annuels déposés</i>	75	66	59	87
<i>Pétitions</i>	95	47	14	112
<i>Questions écrites</i>	38	10	0	0



## DÉPUTÉS DE LA 58<sup>E</sup> LÉGISLATURE AU 31 DÉCEMBRE 2015 Plan de la Chambre

 <b>Daniel Guitard</b> Restigouche- Chaleur	 <b>Bertrand LeBlanc</b> Kent-Nord	 <b>Ed Doherty</b> Saint John Harbour	 <b>Victor Boudreau</b> Shediac- Beaubassin- Cap-Pelé
 <b>Wilfred Roussel</b> Shippagan- Lamèque-Miscou	 <b>Chuck Chiasson</b> Victoria-La-Vallée	 <b>Denis Landry</b> Bathurst-Est- Nepisiguit- Saint-Isidore	 <b>Roger Melanson</b> Dieppe
 <b>John B. Ames</b> Charlotte- Campobello	 <b>Monique LeBlanc</b> Moncton-Est	 <b>Cathy Rogers</b> Moncton-Sud	 <b>Brian Gallant</b> Baie-de-Shediac- Dieppe
 <b>Lisa Harris</b> Baie-de-Miramichi- Neguac	 <b>Bernard LeBlanc</b> Memramcook- Tantramar	 <b>Bill Fraser</b> Miramichi	 <b>Hédard Albert</b> Caraquet
 <b>Gilles LePage</b> Restigouche-Ouest	 <b>Benoît Bourque</b> Kent-Sud	 <b>Francine Landry</b> Madawaska-Les- Lacs-Edmundston	 <b>Stephen Horsman</b> Fredericton-Nord
	 <b>Andrew Harvey</b> Carleton-Victoria	 <b>Brian Kenny</b> Bathurst-Ouest- Beresford	 <b>Donald Arseneault</b> Campbellton- Dalhousie
		 <b>Serge Rousselle</b> Tracadie-Sheila	 <b>Rick Doucet</b> Fundy-Les-Îles- Saint John-Ouest



L



PC

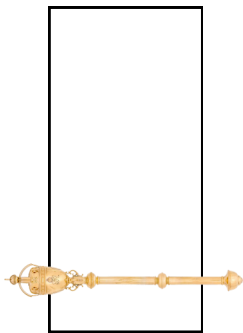


PV








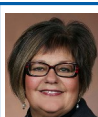

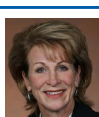


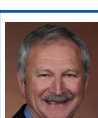

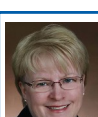


**L'hon. Chris Collins**  
Président  
Moncton-Centre

Donald J. Forestell  
Greffier

Shayne Davies  
Greffier adjoint

Rose Campbell  
Greffière adjointe

 <b>Trevor Holder</b> Portland-Simonds	 <b>Pam Lynch</b> Fredericton-Grand Lake	 <b>Gary Crossman</b> Hampton
 <b>Jody Carr</b> Oromocto-Lincoln	 <b>Brian Macdonald</b> Fredericton-Ouest-Hanwell	 <b>Brian Keirstead</b> Albert
 <b>Bruce Fitch</b> Riverview	 <b>Jake Stewart</b> Miramichi-Sud-Ouest-Baie-du-Vin	 <b>Ernie Steeves</b> Moncton-Nord-Ouest
 <b>Madeleine Dubé</b> Edmundston-Madawaska-Centre	 <b>Glen Savoie</b> Saint John-Est	 <b>Jeff Carr</b> New Maryland-Sunbury
 <b>Kirk MacDonald</b> Fredericton-York	 <b>Sherry Wilson</b> Moncton-Sud-Ouest	 <b>Bill Oliver</b> Kings-Centre
 <b>Bruce Northrup</b> Sussex-Fundy-St. Martins	 <b>Hugh Flemming</b> Rothesay	 <b>Carl Urquhart</b> Carleton-York
 <b>Blaine Higgs</b> Quispamsis	 <b>Stewart Fairgrieve</b> Carleton	
 <b>Dorothy Shephard</b> Saint John-Lancaster	 <b>Ross Wetmore</b> Gagetown-Petitcodiac	
 <b>David Coon</b> Fredericton-Sud		

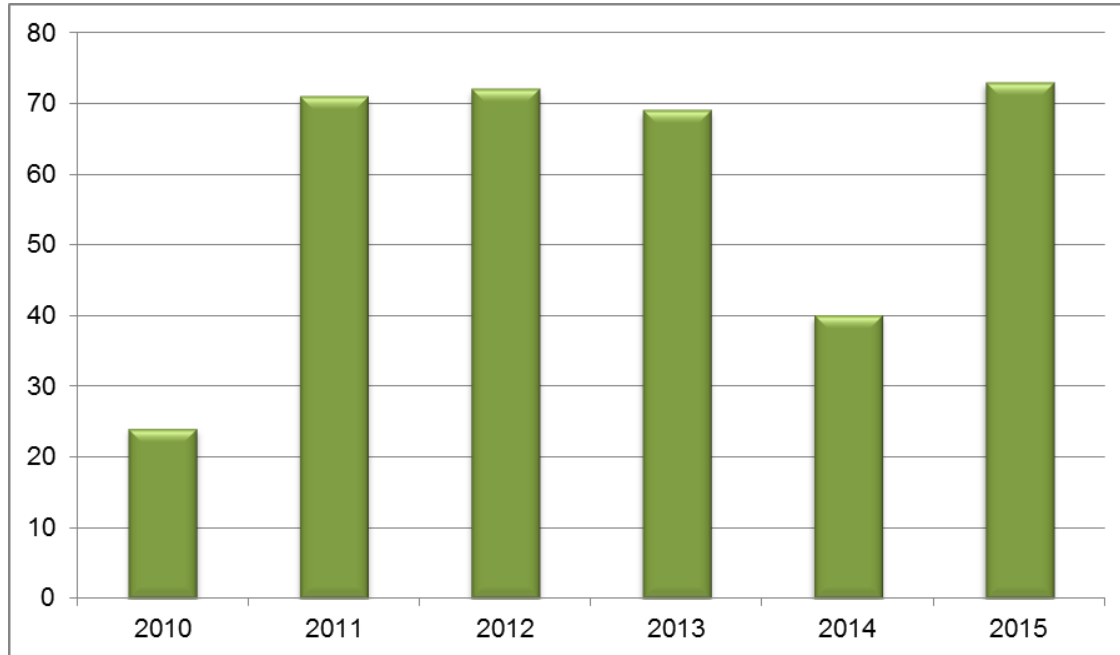


## ACTIVITÉS DES COMITÉS



Les comités parlementaires effectuent une quantité importante de travaux. Ces comités sont un prolongement de la Chambre et ils mènent à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils servent à accélérer les travaux de la Chambre et permettent une étude plus poussée de questions de nature complexe ou technique. Ils peuvent aussi consulter la population sur des affaires importantes et se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2015, 9 comités permanents sont constitués et tiennent 73 réunions au total. Aucun comité spécial n'est constitué par la Chambre. Les comités permanents sont constitués par la Chambre et sont actifs pendant la durée de la législature. Les comités spéciaux sont constitués pour étudier des questions précises et subsistent jusqu'à la présentation de leur rapport final ou jusqu'à la dissolution de la Chambre, selon la première éventualité.



Nombre annuel de réunions de comités



Voici une liste des comités, de leur composition, de leur mandat et de leurs activités au 31 décembre 2015.

## COMITÉS PERMANENTS

### Comité d'administration de l'Assemblée législative

<b>Membres</b>	L'hon. M. Collins (président)	M. Albert
	M. Bernard LeBlanc (vice-président)	M. Guitard
	M <sup>me</sup> Harris	M. Oliver
	L'hon. M. Melanson	M. B. Macdonald
	L'hon. M. Fraser	M. Coon

#### Mandat

Le comité est responsable de l'administration et de l'entretien des édifices et des terrains de l'Assemblée législative et, en général, de toute question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires, y compris les budgets, les politiques financières, les indemnités et les frais des parlementaires ainsi que les conditions d'emploi des hauts fonctionnaires et du personnel.

#### Activités

Le comité tient sept réunions, le 11 février, le 18 mars, le 18 juin, le 23 septembre, le 13 octobre, le 10 novembre et le 2 décembre, afin de discuter de diverses questions liées au fonctionnement et à l'administration de l'Assemblée.

---

### Comité permanent des corporations de la Couronne

<b>Membres</b>	M. Bertrand LeBlanc (président)	M. Bernard LeBlanc
	M. Harvey (vice-président)	M <sup>me</sup> Dubé
	M. Albert	M. Jeff Carr
	M. Ames	M. Savoie
	M. Bourque	M. Northrup
	M. Guitard	M. Coon
	M. Roussel	

#### Mandat

Le comité examine les rapports annuels des organismes, conseils et commissions de la province.

#### Activités

Le comité tient 11 réunions, les 20 et 22 janvier, les 5 et 6 février, le 24 mars, le 23 juin, les 17, 18, 19 et 20 novembre et le 15 décembre. Le comité se réunit le 20 janvier afin d'élire le président et le vice-président et de participer à une séance d'orientation offerte par le Bureau du vérificateur général. Le comité examine les volumes I et II du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de 2014 et les volumes I, II, III et IV du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de 2015. Le comité examine aussi les rapports annuels des entités suivantes : Ambulance Nouveau-Brunswick ; la Société des loteries de l'Atlantique ; le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick ; la Société de l'inclusion économique et sociale ; le Réseau de santé Horizon ; le New Brunswick Community College ; la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick ; la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick ; la Société des alcools du Nouveau-Brunswick ; le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ; le Réseau de santé Vitalité.



---

## Comité permanent de la politique économique

<b>Membres</b>	M. LePage (président)	M. Roussel
	M. Ames (vice-président)	M. K. MacDonald
	M. Albert	M <sup>me</sup> Shephard
	M. Chiasson	M. Stewart
	M <sup>me</sup> Harris	M. Coon
	M. Bernard LeBlanc	

### Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique économique.

### Activités

Le comité tient 11 réunions : le 24 mars, les 21, 22, 26, 27 et 28 mai, les 2, 3 et 4 juin et les 15 et 17 décembre. Le comité se réunit le 24 mars afin d'élire le président et le vice-président. Le comité présente des rapports à la Chambre les 26, 27, 28 et 29 mai, les 3 et 5 juin et le 16 décembre.

---

## Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires

<b>Membres</b>	M. Bernard LeBlanc (président)	M. Chiasson
	M. Bourque (vice-président)	M. Jody Carr
	M. Albert	M. Crossman
	M. Bertrand LeBlanc	M. Higgs
	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. Wetmore
	M. Roussel	

### Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner les prévisions budgétaires de certains ministères et de certaines entités connexes.

### Activités

Le comité tient 18 réunions : le 24 mars, les 21, 22, 23, 24, 28 et 29 avril et les 1<sup>er</sup>, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 19 et 20 mai. Le comité se réunit le 24 mars afin d'élire le président et le vice-président. Le comité présente des rapports à la Chambre les 5, 12 et 26 mai.

---

## Comité permanent de modification des lois

<b>Membres</b>	L'hon. M. Rousselle, c.r. (président)	M <sup>me</sup> LeBlanc
	M. Albert (vice-président)	M. Flemming, c.r.
	M. Ames	M. Keirstead
	M. Guitard	M. Northrup
	M <sup>me</sup> Harris	M. Wetmore
	M. Harvey	

### Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certains projets de loi avant la deuxième lecture. Le renvoi vise souvent à permettre une consultation du public.



---

## Activités

Le comité tient quatre réunions : le 24 mars, le 24 juin, le 29 octobre et le 25 novembre. Le comité se réunit le 24 mars afin d'élire le président et le vice-président. Le comité est saisi du projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, et rencontre des responsables du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail afin de discuter de l'objet du projet de loi.

---

## Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

<b>Membres</b>	M. Roussel (président)	M. LePage
	M. Guitard (vice-président)	M. Jeff Carr
	M. Chiasson	M. K. MacDonald
	M. Harvey	M. Oliver
	M. Bernard LeBlanc	M. Savoie
	M. Bertrand LeBlanc	

### Mandat

Le comité examine tous les projets de loi d'intérêt privé avant la deuxième lecture. Toute personne touchée par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité.

### Activités

Le comité tient trois réunions, le 24 mars, le 7 avril et le 26 mai. Le comité se réunit le 24 mars afin d'élire le président et le vice-président. Le comité présente des rapports à la Chambre le 7 avril et le 26 mai.

---

## Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

<b>Membres</b>	M. Albert (président)	M. Bertrand LeBlanc
	L'hon. M. Fraser (vice-président)	M <sup>me</sup> Dubé
	L'hon. M. Rousselle, c.r.	M. B. Macdonald
	M. Guitard	M. Jody Carr
	M <sup>me</sup> Harris	M. Holder
	M. Bernard LeBlanc	

### Mandat

Le comité est constitué par voie de modifications du Règlement adoptées en mars 2015, qui ont permis le regroupement du Comité permanent de la procédure, du Comité permanent des privilèges et du Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée. Les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que celles soumises par le président de l'Assemblée, sont d'office renvoyées au comité. Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'étudier des questions de privilège liées à la Chambre, à un comité ou à un parlementaire. De plus, le comité examine les rapports présentés à la Chambre par les hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative, soit la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, la vérificatrice générale, le directeur général des élections, le défenseur des enfants et de la jeunesse, la commissaire aux langues officielles, le commissaire aux conflits d'intérêts, le défenseur du consommateur en matière d'assurances et l'ombudsman.



---

## Activités

Le comité tient quatre réunions : le 14 janvier, le 18 juin, le 12 novembre et le 16 décembre. Le comité se réunit pour discuter des modifications proposées du Règlement qu'il a recommandées dans un rapport présenté à la Chambre le 10 décembre 2014. Le comité examine le rapport annuel de la commissaire aux langues officielles et rencontre les hauts fonctionnaires de l'Assemblée afin de se renseigner sur le rôle et le mandat de leur bureau respectif et de recevoir l'apport des hauts fonctionnaires quant à la manière dont le comité pourrait servir de tribune efficace dans l'avenir.

---

## Comité permanent des comptes publics

<b>Membres</b>	M. Holder (président)	M. LePage
	M. Chiasson (vice-président)	M. Albert
	M. Bourque	M <sup>me</sup> Shephard
	M. Guitard	M. Steeves
	M <sup>me</sup> Harris	M. Flemming, c.r.
	M. Harvey	M. Coon
	M <sup>me</sup> LeBlanc	

## Mandat

Le comité examine les rapports de la vérificatrice générale, les comptes publics et les rapports annuels des ministères.

## Activités

Le comité tient 14 réunions : les 13, 20 et 22 janvier, les 3 et 4 février, le 24 mars, le 23 juin, les 6, 15, 27 et 28 octobre, les 4 et 5 novembre et le 15 décembre. Le comité se réunit le 13 janvier afin d'élire le président et le vice-président et se réunit le 20 janvier pour participer à une séance d'orientation offerte par le Bureau du vérificateur général. Le comité examine les volumes I et II du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de 2014 et les volumes I, II, III et IV du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de 2015. Le comité examine aussi les rapports annuels des ministères et bureaux suivants : Agriculture, Aquaculture et Pêches ; Éducation et Développement de la petite enfance ; Énergie et Mines ; Conseil exécutif ; Communautés saines et inclusives ; Ressources humaines ; Ressources naturelles ; Transports et Infrastructure.

---

## Comité permanent de la politique sociale

<b>Membres</b>	M <sup>me</sup> LeBlanc (présidente)	M. Roussel
	M. LePage (vice-président)	M <sup>me</sup> Dubé
	M. Albert	M. Keirstead
	M. Ames	M <sup>me</sup> Lynch
	M. Bourque	M <sup>me</sup> Wilson
	M. Bernard LeBlanc	

## Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique sociale.

## Activités

Le comité tient une réunion, le 24 mars, afin d'élire la présidente et le vice-président.



## PARTICIPATION DE LA POPULATION

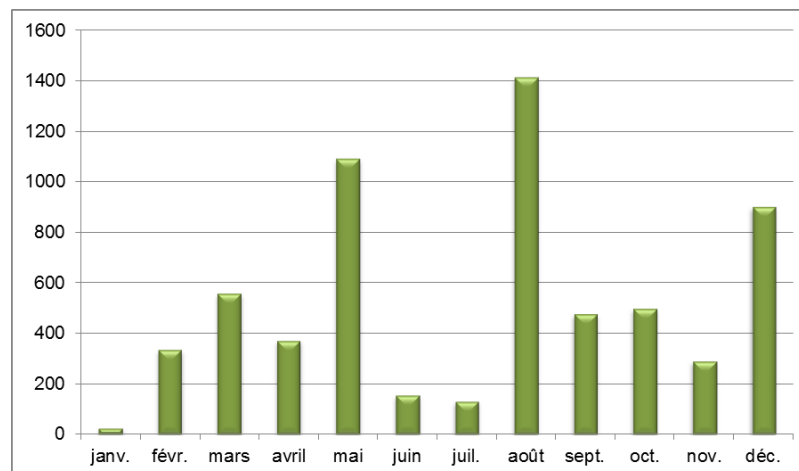


### VISITEURS ET VISITES GUIDÉES

La place du Parlement, qui comprend l'Assemblée législative, l'Édifice ministériel et l'Ancien édifice de l'Éducation, a officiellement été désignée lieu historique protégé sous le régime de la *Loi sur la protection des lieux historiques* en novembre 2000. L'actuel édifice de l'Assemblée législative à Fredericton est le siège et le symbole de la démocratie au Nouveau-Brunswick depuis 1882, année où il a remplacé un édifice détruit par un incendie deux ans auparavant.

Les touristes, les élèves, les visiteurs officiels ainsi que les délégations aux conférences, tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays, ont l'occasion d'apprécier la valeur historique des lieux. Des visites guidées de l'édifice sont offertes toute l'année, l'accent étant mis sur le travail soigné de l'ouvrage, des objets d'art et des oeuvres d'art sur les lieux, ainsi que sur le fonctionnement du système parlementaire du Nouveau-Brunswick.

De nombreux groupes scolaires de l'ensemble de la province visitent l'Assemblée législative pendant que la Chambre siège. Les élèves et le personnel enseignant ont l'occasion de s'asseoir dans les tribunes et d'observer directement les délibérations de la Chambre. Plus de 6 200 personnes visitent l'Assemblée législative au cours de l'année 2015, comparativement à plus de 7 500 personnes en 2014. Le nombre de visiteurs diminue comparativement à l'année dernière, principalement en raison de la fermeture de l'Assemblée législative en juin et en juillet, moment où le système d'extinction des incendies est mis à niveau et le nouveau système de gicleurs est installé.



Nombre de visiteurs par mois en 2015





Au cours de l'année, mais particulièrement pendant les mois d'été, l'édifice et l'enceinte de l'Assemblée législative attirent des visiteurs des quatre coins de la province ainsi que des provinces et territoires canadiens. En outre, des visiteurs de l'étranger sont accueillis tous les jours. Des visites guidées sont offertes dans les deux langues officielles ; les gens peuvent aussi faire une visite autoguidée de l'édifice historique.

En mai, deux étudiants et une étudiante commencent leur emploi d'été en tant que guides touristiques : Alex Robichaud, Corben Parker et Lauren Colter offrent des visites guidées jusqu'au 31 août. Depuis 2013, l'Assemblée législative offre des visites sept jours sur sept.

Pour souligner la journée Invitons nos jeunes au travail, le ministère des Finances, le ministère de la Justice et le ministère du Développement social organisent le 4 novembre une visite de l'Assemblée législative offerte aux élèves de 9<sup>e</sup> année. Une visite spéciale de l'Assemblée législative est organisée par ces ministères pour faire connaître aux élèves le fonctionnement de l'institution parlementaire, ainsi que les rôles du pouvoir législatif du gouvernement et de la fonction publique. La journée Invitons nos jeunes au travail est organisée par le Learning Partnership, un organisme national sans but lucratif qui prône un solide système d'éducation publique au Canada. Le Nouveau-Brunswick participe depuis 1996 au programme, au titre duquel la journée a lieu à l'échelle nationale depuis 1998, avec la participation de l'ensemble des provinces et territoires.

L'Assemblée législative accueille en 2015 de nombreux dignitaires. Le président de l'Assemblée législative se réunit le 5 février avec M. Rong-chuan Wu, directeur général du Bureau économique et culturel de Taipei à Toronto ; le 17 février avec M. Tatsuo Arai, consul général du Japon à Montréal ; le 25 mars avec S.E. Nicolas Chapuis, ambassadeur de France au Canada ; le 9 avril avec M. Richard Riley, consul général des États-Unis à Halifax ; le 27 août avec S.E. Petronila P. Garcia, ambassadrice de la République des Philippines au Canada ; le 21 septembre avec S.E. Fahad Mohamed Y. Kafoud, ambassadeur de l'État du Qatar au Canada ; le 1<sup>er</sup> octobre avec S.E. Beat Nobs, ambassadeur de Suisse au Canada, et avec M. Beat Kaser, consul général de Suisse à Montréal ; le 18 novembre avec S.E. Luo Zhaohui, ambassadeur de Chine au Canada ; et le 1<sup>er</sup> décembre avec M. Steven Giegerich, consul général des États-Unis à Halifax.



*Le président Chris Collins invite la délégation de l'Union européenne à signer son livre des visiteurs. La photo montre S.E. Marjan Cencen, ambassadeur de Slovénie, et S.E. Marie-Anne Coninx, ambassadrice de l'Union européenne.*

Les ambassadeurs de l'Union européenne au Canada sont accueillis le 2 juin à l'Assemblée législative et sont officiellement présentés à la Chambre. Il s'agit de la première mission commune officielle de la délégation dans les Maritimes. La visite souligne l'importance des relations Union européenne-Canada et porte particulièrement sur l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada. La délégation est menée par S.E. Marie-Anne Coninx, ambassadrice de l'Union européenne au Canada et les chefs de mission de l'Union européenne : S.E. Arno Riedel, de la République d'Autriche ; S.E. Veselko Grubišić, de la République de Croatie ; S.E. Pavel Hrnčir, de la République tchèque ; S.E. Charles Murto, de la République de Finlande ; Alexandre Vulic, chef de mission adjoint pour la France ; S.E. Juris Audariņš, de la République de Lettonie ; S.E. Vytautas Žalys, de la République de Lituanie ; S.E. Maria Ligor, de la Roumanie ; S.E. Marjan Cencen,

de la République de Slovénie ; S.E. Carlos Gómez-Múgica Sanz, de l'Espagne ; S.E. Per Sjogren, de la Suède ; S.E. Howard Drake, du Royaume-Uni ; S.E. Bálint Ódor de la Hongrie.





## ACTIVITÉS SPÉCIALES ET CÉRÉMONIES

L'Assemblée législative accueille *La Quête du Canada*, une reconstitution d'un débat historique auquel participent des élèves. L'activité constitue l'un des volets d'une présentation offerte dans le



*« parce qu'il est vrai que j'ai aimé mon pays avec passion », défend sir John A. Macdonald, interprété par Matthew James Donovan.*

cadre de la tournée pancanadienne du Centre des arts de la confédération, qui vise à marquer, le 30 mars 2015, le bicentenaire de la naissance de sir John A. Macdonald. L'initiative théâtrale nationale, élaborée en partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien afin de célébrer la naissance de Macdonald il y a 200 ans, explore la vie et le parcours du premier des premiers ministres du Canada grâce à une production biographique à volets multiples, qui examine le legs du prééminent Père de la Confédération canadienne.

Des élèves d'écoles secondaires locales sont invités à participer au débat bilingue préparé qui a été conçu pour favoriser une exploration approfondie des processus politiques au Canada. Grâce au rôle que joue l'Assemblée législative dans la tenue du débat à la Chambre, les élèves peuvent faire le lien entre les événements historiques et le processus gouvernemental actuel, leur expérience étant assortie d'un degré d'authenticité. Avant le débat, des ressources documentaires et des plans de leçons s'y rapportant leur sont fournis pour les aider à comprendre la vie de sir John A. Macdonald, la chronologie politique du Canada

et les protocoles parlementaires par l'exploration de sujets comme l'unification du Canada, la construction du Chemin de fer Canadien Pacifique et la création de la Police à cheval du Nord-Ouest, et ce, au moyen d'un débat enflammé entre sir John A. Macdonald, sir Wilfred Laurier et d'autres adversaires politiques.

Le système d'éclairage extérieur de l'Assemblée législative permet une illumination spéciale de l'édifice. Le 2 avril, dans le cadre de la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme, l'Assemblée législative participe à la campagne Faites briller en bleu. L'Assemblée législative participe aussi à la Course à la vie CIBC de la Canadian Breast Cancer Foundation en prenant part à la semaine Peinturons le Canada en rose. L'édifice baigne dans une lumière rose du 17 au 21 août, dans un but de sensibilisation continue à la maladie. L'Assemblée législative est aussi illuminée en or le 23 septembre afin de souligner le Mois de la sensibilisation au cancer infantile et de rendre hommage aux personnes qui ont été directement touchées par le cancer infantile. La cérémonie a lieu la veille de la dernière étape de la randonnée pancanadienne Sears à vélo contre le cancer chez les jeunes, à laquelle le président de la Chambre, Chris Collins, a participé en 2013. L'organisme de bienfaisance fait la collecte de fonds qui sont directement affectés à la recherche et aux programmes de soutien en matière de cancer infantile. Du 13 au 20 novembre, l'Assemblée législative participe à la Campagne des lumières mauves. Un jeu de lumières mauves illumine l'Assemblée législative dans le cadre de cette campagne, une initiative de Cancer du pancréas Canada. Du 14 au 21 décembre, l'Assemblée législative participe également à la campagne



*Gracie Bell, une fillette de 2 ans et demi qui a reçu du sang, ravit la vedette à sa mère, Tammie Bell, et au président de la Chambre Collins, avant l'illumination en rouge du portique.*



Célébrez le rouge de la Société canadienne du sang en illuminant en rouge le portique de l'édifice afin d'inciter les gens du Nouveau-Brunswick à donner du sang.

La cérémonie annuelle d'assermentation des conseillers de la Reine se déroule à la Chambre de l'Assemblée législative le 19 octobre. L'honneur est conféré à des avocats chevronnés dans la province. Voici les 11 récipiendaires de cette année : Johanne Bray, de Fredericton ; Michael Brenton, de Saint John ; Ellen C. Desmond, de Saint John ; George P. Filliter, de Fredericton ; Rita Godin, de Bathurst ; Charles V. Kingston, de Fredericton ; Christian E. Michaud, de Moncton ; Brian F. P. Murphy, de Moncton ; l'hon. Joseph T. Robertson, de Fredericton ; Louise B. Somers, de Saint-Quentin ; Kelly T. VanBuskirk, de Saint John.

Diverses cérémonies de remise de prix se déroulent à l'Assemblée législative en 2015, y compris la cérémonie annuelle de remise de la fourragère du Canada des Guides du Canada, le 24 octobre, la cérémonie annuelle de remise des Prix du Chef scout du conseil du Nouveau-Brunswick de Scouts Canada, le 7 novembre, et la cérémonie de remise des Prix du Duc d'Édimbourg, niveau argent, le 14 novembre. La lieutenant-gouverneure préside traditionnellement les trois cérémonies.



La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël provincial se déroule le 4 décembre devant l'édifice de l'Assemblée législative. S.H. la lieutenant-gouverneure Jocelyne Roy Vienneau, l'hon. Chris Collins, président de l'Assemblée, l'hon. Stephen Horsman, vice-premier ministre et député de Fredericton-Nord, Carl Urquhart, député de Carleton-York, Donald Forestell, greffier de l'Assemblée, et le père Donald Savoie, aumônier de l'Assemblée, sont au nombre des invités de marque. Les Epsilon Y's Men et les Epsilon Y's Menettes servent du cidre chaud et du chocolat chaud au public. Le divertissement de la soirée est assuré par les membres des chorales Garden Creek School Boys

Choir et Elm City Echoes. Après l'illumination de l'arbre, le père Noël et le Fredericton Concert and Marching Band mènent un défilé sur la rue Queen afin de poursuivre les festivités devant l'hôtel de ville de Fredericton, à l'occasion de l'illumination de son arbre.

Du 17 novembre au 13 décembre, un livre de condoléances est placé d'abord dans la rotonde, puis dans la Chambre du Conseil de l'Assemblée législative, pour permettre aux gens du Nouveau-Brunswick d'exprimer leurs pensées et de rendre hommage aux victimes des attaques terroristes survenues le 13 novembre à Paris, en France. Le livre de condoléances est remis au président de la République française, S.E. François Hollande.



**Le livre de condoléances pour les victimes des attaques terroristes survenues à Paris.**



## COLLOQUE PARLEMENTAIRE POUR ÉLÈVES

Le 26<sup>e</sup> Colloque parlementaire annuel pour élèves se déroule du 24 au 26 avril. Le colloque réunit un total de 49 élèves d'écoles secondaires, tant francophones qu'anglophones, qui représentent toutes les régions de la province. Le colloque est un programme apolitique pour élèves des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années. Ses objectifs sont les suivants : faire comprendre en profondeur les fonctions et les rouages de l'appareil gouvernemental ; encourager la tenue de parlements jeunesse dans les écoles secondaires ; favoriser des relations positives entre les élèves anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick ; former des Canadiennes et Canadiens renseignés et conscients de leurs responsabilités. Les critères de sélection des participants et participantes sont l'aptitude à donner des impulsions, de bons résultats scolaires, le sens des responsabilités, un intérêt pour les affaires communautaires et l'actualité ainsi que la volonté de partager leur expérience. Les élèves sont recommandés par les directions d'écoles, le personnel d'orientation et le personnel enseignant.

Le président Chris Collins accueille les élèves à l'Assemblée législative. Pendant la fin de semaine, les élèves participent à diverses conférences portant sur les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire du gouvernement.

L'hon. Stephen Horsman, vice-premier ministre, parle du rôle du premier ministre et des défis et des responsabilités de la charge, ainsi que du rôle du Cabinet. Brian Macdonald, député de Fredericton-Ouest-Hanwell, parle du rôle de l'opposition. Lisa Harris, vice-présidente de l'Assemblée et députée de Baie-de-Miramichi-Neguac, parle du rôle du député. Dorothy Shephard, députée de Saint John Lancaster, parle des femmes et la politique. L'hon. Julian A.G. Dickson, juge de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, parle du rôle du pouvoir judiciaire.

Les élèves participent à divers ateliers dirigés par les greffiers parlementaires en guise de préparation au point culminant de la fin de semaine : la tenue d'un Parlement jeunesse dans la Chambre historique de l'Assemblée législative. Les élèves occupent le siège normalement réservé à leur député respectif et disposent du système d'interprétation simultanée de l'Assemblée. Le président de l'Assemblée préside le Parlement jeunesse, au cours duquel les élèves mettent en pratique les renseignements obtenus pendant les ateliers en tenant la période des questions orales et en faisant des déclarations de députés. Les élèves tiennent aussi des débats et des votes sur de nombreuses motions et mesures législatives qu'ils ont rédigées eux-mêmes et qui portent sur des questions qui les préoccupent.



**Participants et participantes au Colloque parlementaire pour élèves 2015**





## PROGRAMME DES PAGES

Les pages jouent un rôle précieux qui fait partie intégrante du fonctionnement de l'Assemblée législative. Selon la croyance générale, l'emploi des pages au Canada, qui date du milieu des années 1800, serait fondé sur la coutume aux États-Unis, où ils étaient appelés « coursiers » à partir de 1827. La désignation « page de la Chambre » apparaît pour la première fois au Canada en 1841. Au moment de la Confédération, en 1867, le poste de page était déjà bien établi dans les institutions législatives du Canada.

De nos jours, les pages sont des jeunes sélectionnés comme messagers de la Chambre pour accomplir diverses tâches utiles aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative. Les pages sont sélectionnés parmi les étudiants et étudiantes universitaires dont le rendement général est supérieur. Ils doivent fréquenter l'université à temps plein et être disponibles au moins 12 heures par semaine quand la Chambre siège, habituellement de novembre à juin.

Les pages doivent être présents à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick durant tous les jours de séance ordinaire et à diverses réunions des comités spéciaux et des comités permanents. Avant le début des délibérations, les pages distribuent le *Feuilleton et Avis* du jour aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée. Lorsque la Chambre siège, les pages reçoivent de parlementaires et de membres du personnel des documents qu'ils remettent, sur demande, au président de la Chambre, aux greffiers ou à d'autres parlementaires.

Le rôle de page offre l'occasion d'acquérir des connaissances sur les rouages politiques et parlementaires. Les personnes intéressées à travailler comme page peuvent télécharger le formulaire de demande d'emploi ici : <http://www.gnb.ca/legis/education/page/page-f.asp>.



*Les pages pour la séance d'automne sont (en avant) Lauren Colter, Katie Avery, Andrea Robertson, Conor Munroe, Samantha Bizimungu, Amy Baldwin, Clara Simpson et Phoebe Marmura Brown.*

*En arrière, Gopi Krishna Adhikari, Alex Robichaud (page en chef), Nathaniel Wallace, Brandan Seagrave, Ben Graham et Tyler Williams.  
(Corben Parker est absent de la photo)*

Les pages pour la séance du printemps sont Daniel Curwin, Kate Deveau, Julie Frigault, Thomas (Ben) Graham, Lindsay Hodd, Phoebe Marmura Brown, Alex Robichaud (page en chef) et Jack Simpson.



---

## DIFFUSION ET WEBDIFFUSION

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick assure la télédiffusion de ses délibérations depuis 1988. Le Nouveau-Brunswick a été parmi les premières provinces canadiennes à installer des caméras vidéo à l'intérieur de son Assemblée législative. En 1988, l'Assemblée législative câblodiffuse, à la chaîne d'accès communautaire (canal 10), les affaires courantes de chaque jour de séance enregistrées antérieurement. La couverture des délibérations de l'Assemblée législative est en direct depuis 1989.

Au cours des années 90, la couverture en direct sur la chaîne 10 — la chaîne 9 dans certaines collectivités — est élargie pour inclure presque la séance entière. En 2005, un comité de l'Assemblée législative décide de lancer le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick sur un canal spécialisé entièrement consacré aux délibérations parlementaires. Le canal diffuserait intégralement les délibérations de chaque jour de séance pendant la session parlementaire. La première diffusion a lieu au canal spécialisé le 28 mars 2006.

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick diffuse les délibérations quotidiennes de chaque séance dans les deux langues officielles. En 2015, les délibérations sont diffusées au canal 70 du service de câblodiffusion numérique de Rogers dans certaines collectivités du Nouveau-Brunswick desservies par le câblodistributeur. Au canal 70 à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Miramichi et dans les collectivités environnantes, l'anglais, qu'il soit parlé sur le parquet de la Chambre ou traduit du français, est l'audio principal. Au canal 70 à Bathurst, à Edmundston et dans les collectivités environnantes, le français est l'audio principal. Les seconds canaux d'émissions sonores sont aussi offerts dans toutes les collectivités.

En 2015, Rogers continue de télédiffuser la période des questions à une heure désignée chaque jour de séance sur divers canaux communautaires. En outre, le service de télévision de l'Assemblée législative poursuit la rediffusion des délibérations quotidiennes de l'Assemblée, normalement dans les 30 minutes de l'ajournement de la Chambre chaque jour de séance.

En 2015, des discussions sont entamées avec Bell Aliant visant la diffusion des délibérations quotidiennes de chaque séance au moyen de la vidéo sur demande à la télévision FibreOP de Bell Aliant. Les discussions devraient mener à la diffusion des délibérations par Bell Aliant au cours de l'année 2016.

Les délibérations du Comité permanent de la politique économique et du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires sont aussi diffusées en 2015 au canal 70, étant donné qu'elles se tiennent à la Chambre de l'Assemblée législative. Les comités ont le mandat d'examiner les mesures législatives ainsi que les prévisions budgétaires de divers ministères.

En 2015, la source audio et vidéo des délibérations de l'Assemblée législative est toujours diffusée en continu en direct sur Internet pour la webdiffusion dans les deux langues officielles. De plus, la source audio des réunions du Comité permanent des comptes publics, du Comité permanent des corporations de la Couronne, du Comité permanent de modification des lois, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé et du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée est diffusée en direct en continu sur Internet.

Lorsque l'Assemblée législative ne siège pas, l'ordinateur graphique produit des messages textuels périodiques sur les sujets suivants : la prochaine séance de l'Assemblée législative ; l'horaire normal des séances du mardi au vendredi ; les particularités liées à la diffusion du canal ; des renseignements sur les visites guidées ; les prochaines activités de l'Assemblée législative, y compris les réunions de comités ; plusieurs enchaînements d'images et de renseignements produits spécialement pour présenter le rôle, l'historique et les traditions de l'Assemblée législative ainsi que d'autres sujets d'intérêt public qui correspondent au mandat du canal. Une photo de chaque parlementaire continue d'être montrée, accompagnée de renseignements sur l'allégeance politique, les portefeuilles ministériels (le cas échéant), la circonscription et les coordonnées.

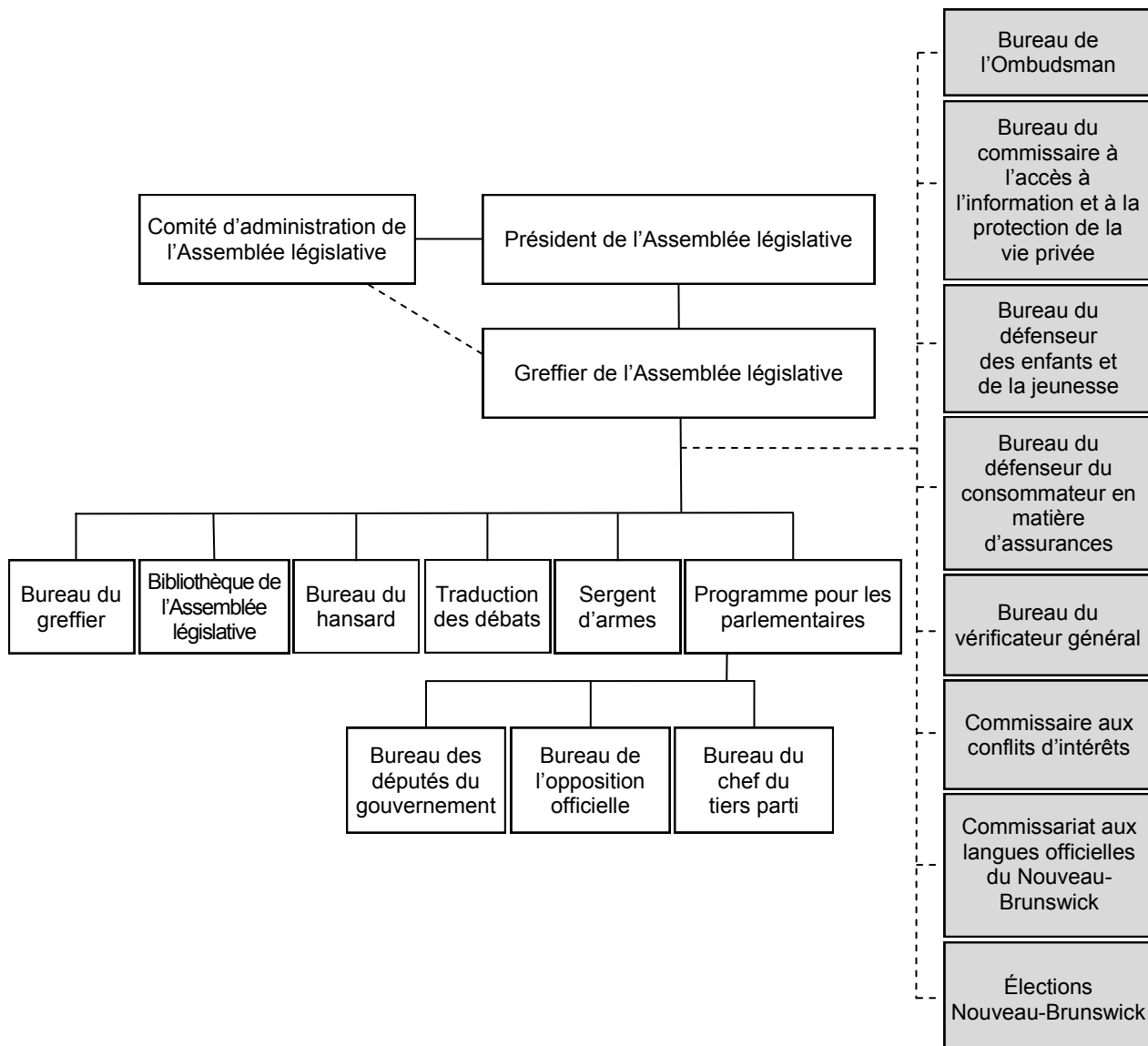


# BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

## ÉNONCÉ DE MISSION

- Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
- Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
- Assurer à certaines charges mandatées par la loi, relevant de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

## ORGANIGRAMME





---

## DESCRIPTION DES FONCTIONS

### Greffier de l'Assemblée législative

Le greffier est le conseiller principal du président et des parlementaires en matière de procédure et il fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommé sur résolution de la Chambre, le greffier assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. Le greffier de l'Assemblée législative est l'adjoint administratif principal du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un ou d'une sous-ministre.

### Bureau du greffier

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille la présidence et les parlementaires en matière de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et des usages de la Chambre.
- Conseille les présidents et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure et assure des services de soutien.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au bureau de l'ombudsman, au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, au commissariat aux langues officielles, au bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, au bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances, au bureau du vérificateur général, au bureau du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée et à Élections Nouveau-Brunswick.

### Bibliothèque de l'Assemblée législative

Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

### Bureau du hansom

Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansom) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

### Traduction des débats

Traduit les travaux de la Chambre (hansom) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

### Sergent d'armes

- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

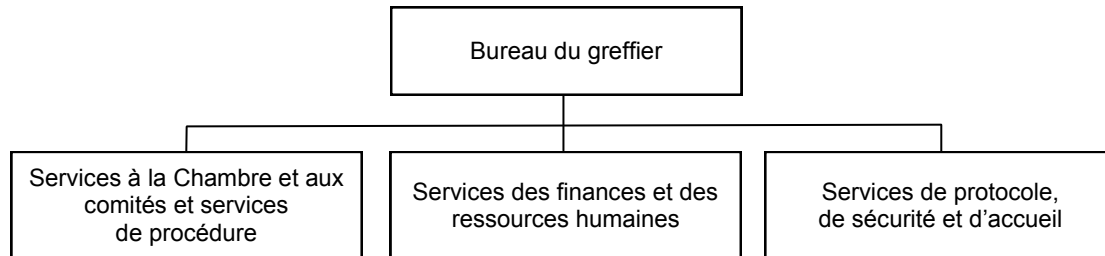
### Programme pour les parlementaires

Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.



## BUREAU DU GREFFIER

*Shayne Davies, greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités*



En 2015, le personnel du bureau du greffier atteint l'objectif principal du bureau, lequel est d'aider les élus à exécuter leurs tâches parlementaires. Le travail qu'accomplit avec dévouement le personnel fait en sorte que le bureau aide les parlementaires et assure les services nécessaires qui leur permettent de remplir leur fonction de législateurs et de représenter leur électorat.

### Services de procédure

Les parlementaires de la 58<sup>e</sup> législature, dans l'exercice de leurs fonctions à ce titre, sont appuyés par des services administrés de façon impartiale par le greffier de l'Assemblée législative. À titre de plus haut fonctionnaire permanent de l'Assemblée législative et de conseiller principal en procédure, le greffier conseille le président de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions administratives, sur des questions de droit et de procédure parlementaires ainsi que sur l'interprétation du Règlement, des précédents et des usages de la Chambre.

Le bureau du greffier et son personnel appuient les activités du greffier. Le greffier et les greffiers adjoints exercent les fonctions de greffiers parlementaires et font fonction de légistes de la Chambre. Ils aident les parlementaires à interpréter et à appliquer la *Loi sur l'Assemblée législative* et d'autres lois applicables et rédigent ou révisent les amendements du parquet, les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire et les projets de loi d'intérêt privé.

Au cours de l'année, le greffier et les greffiers adjoints se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance pour prodiguer des conseils au besoin, rédiger des décisions et préparer de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers rencontrent les présidents de comités afin de donner des conseils sur la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports destinés à la Chambre.

### Journaux et publications

En 2015, le greffier aux Journaux compile les 64 fascicules du Journal non révisé de la séance du printemps de la première session de la 58<sup>e</sup> législature ainsi que de l'ouverture et de la séance d'automne de la deuxième session. Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés. Le recueil relié des Journaux de l'Assemblée législative pour 2013-2014 est publié en 2015.

Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne au format PDF. Depuis 2004, le format PDF en ligne des projets de loi à la première lecture est officiel. Au cours de l'année civile 2015, 64 projets de loi sont déposés. Disponible en ligne, l'état des projets de loi, qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui franchissent les diverses étapes à la Chambre, est produit et mis à jour régulièrement.





L'Assemblée législative poursuit l'archivage en ligne des délibérations. Les séquences suivantes sont archivées sur le site Web : le discours du budget de 2015-2016 et le discours en réponse ; le discours de clôture du débat sur le budget, prononcé par le premier ministre ; le discours du trône du 1<sup>er</sup> décembre et l'adresse en réponse ; le discours de clôture du débat sur le discours du trône, prononcé par le premier ministre. En outre, la période des questions orales continue d'être archivée en ligne, ce qui permet au public de visionner en ligne la période quotidienne des questions en direct ou grâce au libre accès aux archives audio et vidéo.

Les renseignements biographiques sur les parlementaires de la 58<sup>e</sup> législature et les photos de ceux-ci sont mis à jour durant l'année. Les mises à jour publiées et en ligne tiennent compte des changements apportés au Conseil exécutif, au Cabinet fantôme et au plan de la Chambre. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. La liste des membres des comités est aussi modifiée au besoin et des rapports sont affichés en ligne.

## Rénovations à l'Assemblée législative

Les travaux de restauration de l'Assemblée législative se poursuivent en 2015. Pendant les mois d'été, le système d'extinction des incendies est mis à jour grâce à l'installation d'un nouveau système de gicleurs dans tout l'édifice. Un système audionumérique et d'interprétation est installé à la Chambre pour remplacer le système existant, archaïque et peu fiable, qui commence à mal fonctionner au cours de la séance du printemps. Le nouveau système est analogue au système de son et d'interprétation installé en 2014 dans la Chambre du Conseil exécutif. De plus, deux minuteriers numériques sont placées dans la Chambre afin de permettre à la présidence et aux parlementaires de surveiller le temps de parole individuel. L'Assemblée nationale du Québec fournit le logiciel nécessaire à la réalisation du projet, lequel est modifié par un membre du personnel de la bibliothèque de l'Assemblée législative pour respecter les modalités de procédure à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Les minuteriers sont installées pour l'ouverture de la deuxième session le 1<sup>er</sup> décembre.



## Restauration d'un portrait



Le portrait de l'hon. John B. McNair, le 23<sup>e</sup> premier ministre du Nouveau-Brunswick, est envoyé le 31 mars aux fins de restauration. Le tableau (huile sur panneau de masonite, 116,9 cm x 91,4 cm) a été endommagé par un vernis, lequel a été produit et appliqué par l'artiste, Bernard Safran, et a fait couler la peinture noire au fil du temps. La Direction des arts, au ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, a pris des dispositions pour que la restauration soit effectuée dans le cadre du Programme de restauration des oeuvres d'art au Art Conservation Lab, situé à la Owens Art Gallery, à la Mount Allison University, qui est le seul laboratoire de restauration de tableaux dans les Maritimes. Le traitement de conservation dure trois semaines et est réalisé par Adam Karpowicz, restaurateur d'oeuvres d'art pour la province, et consiste à nettoyer et à apporter des retouches pour cacher les dommages.



---

## Relations interparlementaires

En plus de leurs fonctions habituelles, les membres du personnel du bureau du greffier préparent les itinéraires et coordonnent les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assistent à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée, à la Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) — laquelle comprend des réunions du Conseil régional canadien et des Femmes parlementaires du Commonwealth —, au colloque régional canadien de l'APC, à la réunion annuelle et au forum politique régional de la Eastern Regional Conference du Council of State Governments, à des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et à la réunion annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics.

L'Assemblée législative accueille aussi deux groupes chargés d'une étude parlementaire. Une délégation de parlementaires de la République des Fidji et un groupe du Royaume du Bhoutan rencontrent divers membres du personnel, cadres et hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative dans le but d'examiner le régime parlementaire du Nouveau-Brunswick.

## Association des greffiers parlementaires du Canada

L'Association des greffiers parlementaires du Canada est une organisation composée des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, du Sénat et de la Chambre des communes. L'association a pour objet d'assurer le perfectionnement professionnel de ses membres en leur permettant d'élargir leur connaissance des fondements et des principes du régime parlementaire et de la procédure parlementaire au Canada.

Le serveur de liste de l'Association des greffiers parlementaires (AGP) a été lancé en avril 1998 pour permettre le libre échange de points de vue et de renseignements. Les membres de l'association se servent du réseau de l'AGP pour fournir des renseignements, poser des questions, mener des sondages et demander des conseils sur une vaste gamme de questions procédurales et administratives.

En 2015, les greffiers répondent à de nombreuses demandes de renseignements affichées sur le réseau de l'AGP. Les questions affichées au cours de l'année portent sur divers sujets tels que l'interprétation simultanée, l'accréditation de journalistes, le consentement royal, l'accès aux documents de circonscription électorale, les rapports de hauts fonctionnaires, la prière, les contrôles de sécurité et les représentants non élus qui siègent aux comités permanents.

## Revue parlementaire canadienne

Le personnel du bureau du greffier prépare des rapports trimestriels pour la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a été fondée en 1978 afin de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des sections fédérale, provinciales et territoriales de la région canadienne de l'APC et de promouvoir l'étude des institutions parlementaires canadiennes et l'intérêt à cet égard. En 2015, le personnel veille à ce qu'un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick soit inclus dans chaque numéro, sous la rubrique « Rapports législatifs ».

## Hommages

Un ancien député nous quitte en 2015 :

**J. Alfred Roussel** (Libéral), le 8 novembre. M. Roussel a été élu le 26 octobre 1970 pour représenter la circonscription de Restigouche. Il a été réélu en 1974 et en 1978 pour représenter la circonscription de Restigouche-Ouest. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été membre de plusieurs comités permanents et spéciaux.



---

## SERVICE DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

*Ken Fitzpatrick, CPA, CMA, directeur par intérim*

La Direction des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des services des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative. En outre, la direction assure un soutien en matière de finances et de ressources humaines aux bureaux suivants des hauts fonctionnaires mandatés par la loi : Élections Nouveau-Brunswick, le Bureau du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, le Bureau du vérificateur général, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, le commissariat aux langues officielles, le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances et le Bureau de l'Ombudsman.

### Aperçu du Service des finances

Le Service des finances assume notamment les responsabilités suivantes :

- Dépenses des députés et des comités
  - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses.
  - Fournir des conseils sur l'application des diverses règles et lignes directrices relatives aux dépenses admissibles engagées par les députés.
- Achat et paiement de produits et services
  - Voir au respect des lois et règlements.
  - Veiller à la comptabilisation exacte des opérations en vue de la présentation d'un état financier.
- Analyses financières et projections des dépenses
  - Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et de ses divers bureaux.
  - Informer les clients des différentes questions au chapitre des dépenses.
- Processus budgétaire
  - Coordonner le processus budgétaire, préparer les demandes de crédits budgétaires et communiquer avec les ministères ou organismes pertinents.
- Production de rapports
  - Préparer des rapports trimestriels et annuels des dépenses comme prescrit par la *Loi sur l'Assemblée législative* et le ministère des Finances.

### Service des finances

La Chambre siège pendant 55 jours en tout au cours de l'exercice financier 2014-2015, par rapport à 87 jours en 2013-2014 et à 52 jours en 2012-2013. Puisque le budget annuel de l'Assemblée législative prévoit seulement les dépenses et allocations liées à environ 40 jours de séance au cours de l'exercice financier, un financement additionnel est nécessaire pour l'exercice financier 2014-2015. Au total, un budget supplémentaire se chiffrant à 225 000 \$ est approuvé pour financer les dépenses liées aux jours de séance additionnels.

Le sommaire financier ci-joint indique les dépenses réelles totalisant 13 170 700 \$ sur un budget total révisé de 13 835 000 \$ pour l'exercice financier 2014-2015 (à l'exclusion des hauts fonctionnaires mandatés par la loi), comparativement aux dépenses réelles totalisant 13 762 100 \$ sur un budget de 14 213 100 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.



**Sommaire financier pour l'Assemblée législative  
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015  
(en milliers de dollars)**

	Budget	Réel
<i>Allocations des parlementaires, comités et activités</i>		
Allocations des parlementaires	8 366,0	8 207,2
Comités parlementaires	231,0	69,0
Total partiel	8 597,0	8 276,2
<i>Bureau de l'Assemblée législative</i>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	663,0	565,5
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 497,0	1 402,7
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	221,0	202,4
Bureau du hansard	576,0	578,1
Traduction des débats	703,0	693,6
Total partiel	3 660,0	3 442,3
<i>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</i>		
Bureau des députés du gouvernement	719,4	674,2
Bureau de l'opposition officielle	784,6	704,0
Bureau du chef du tiers parti	74,0	74,0
Total partiel	1 578,0	1 452,2
<i>Total : Assemblée législative</i>	13 835,0	13 170,7

Les dépenses totales liées aux travaux de réparation et de restauration des édifices de l'Assemblée législative au titre du compte de capital se chiffrent à environ 530 800 \$ en 2014-2015. Les projets importants incluent la poursuite des travaux d'amélioration en plusieurs phases des systèmes d'extinction d'incendies et d'alarme dans l'ensemble du complexe parlementaire, l'aménagement paysager de la cour devant l'Assemblée, ainsi que l'entretien général et la préservation des édifices parlementaires.

Le processus budgétaire de l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2015-2016 présente un défi en ce sens qu'il faut réduire de 270 000 \$ (déduction faite des crédits spéciaux de 2014-2015 totalisant 465 000 \$) le budget de fonctionnement du Bureau de l'Assemblée législative. L'objectif de la réduction budgétaire doit être atteint tout en maintenant à un niveau raisonnable les services fournis aux députés, au personnel de l'Assemblée et à la population, ainsi qu'en assurant des services de soutien aux hauts fonctionnaires mandatés par la loi qui relèvent de l'Assemblée. Un budget de fonctionnement global de 13 100 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2015-2016.

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, le président de l'Assemblée législative nomme chaque année un auditeur compétent pour auditer les comptes du Bureau du vérificateur général. Le personnel des Services des finances et des ressources humaines facilite le processus visant les états financiers de l'exercice 2014-2015 en invitant le cabinet d'experts-comptables à présenter une proposition et en examinant celle-ci, en coordonnant le processus d'audit de concert avec l'auditeur et des responsables du Bureau du vérificateur général et en veillant à ce que le président reçoive le rapport de l'auditeur.

Conformément à une décision prise par le Comité d'administration de l'Assemblée législative, cette dernière offre un service de paiement direct, au nom de tous les députés, du loyer de leur bureau de circonscription.



---

## Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines fournit des services aux ministres, aux députés, aux employés de l'Assemblée législative et aux bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi. Il assume notamment les responsabilités suivantes :

- Paye et avantages sociaux
  - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux.
  - Offrir une orientation concernant la paye et les avantages sociaux à tous les nouveaux députés et employés.
  - Assurer la gestion et le suivi des congés des employés.
- Administration du personnel
  - Participer au processus de recrutement.
  - Voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables du personnel.
  - Tenir à jour les dossiers de la paye et du personnel.
  - Communiquer les politiques et les avantages sociaux.
- Perfectionnement des ressources humaines
  - Faciliter la formation du personnel sur les plans professionnel et personnel.
  - Gérer et promouvoir le Programme d'aide aux employés et leur famille.
- Politiques relatives au personnel
  - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au *Manuel d'administration* de la province et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.

## Faits saillants du Service des ressources humaines

En 2015, le personnel coordonne le processus de recrutement lié à 5 concours pour des postes permanents et à 1 concours pour un poste occasionnel pour divers bureaux de l'Assemblée législative et de hauts fonctionnaires, et il y participe. Le personnel s'occupe, en tout, de l'entrée en service de 16 employés et des dispositions et détails relatifs à la cessation d'emploi de 22 employés qui prennent leur retraite, démissionnent ou cessent d'occuper leur emploi à l'Assemblée législative pour une autre raison.

Aucune augmentation économique et aucune augmentation visant le coût de la vie ne sont traitées en 2015 pour les employés, et les indemnités et traitements des députés et des ministres ne sont pas rajustés au cours de la même période. Les employés admissibles reçoivent des augmentations au mérite selon la date d'anniversaire, le rendement et le niveau de rémunération actuel. Le service traite aussi les nouveaux rajustements de traitement prescrits par la *Loi sur le Conseil exécutif*, lesquels requièrent une réduction des traitements du premier ministre et des ministres lorsque la province enregistre un déficit.

Le Service des ressources humaines continue d'offrir un service de la paye au personnel des bureaux de circonscription des simples députés. Les membres du personnel de ces bureaux sont payés à la quinzaine par l'intermédiaire du système d'information des ressources humaines de la province. Les membres du personnel des bureaux de circonscription sont rémunérés à même l'indemnité de bureau de circonscription, conformément à la *Loi sur l'Assemblée législative*.

En tout, 51 étudiants et autres personnes, y compris 16 pages, sont employés en application de divers programmes visant l'emploi occasionnel ou pour une période déterminée qui sont gérés par les Services des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), le paiement (entrée hebdomadaire de la feuille de temps) et la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant.



En 2015, le service organise une séance d'orientation sur le Programme d'aide aux employés et leur famille (PAEF) pour promouvoir le programme et mieux faire connaître les ressources disponibles. Des séances régulières sur le mieux-être continueront d'être offertes aux employés. Le personnel participe aussi à diverses séances de perfectionnement professionnel offertes par UNB, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la Human Resources Association of New Brunswick et l'Institut de la gestion financière et suit une formation en français langue seconde pour offrir les services des finances et des ressources humaines dans les deux langues officielles.

À la suite des élections générales de septembre 2014, le personnel termine le travail qu'il reste à faire concernant les députés qui n'ont pas été réélus, notamment le versement de l'indemnité de transition et de l'indemnité de recyclage. Un député démissionne en 2015, et un député est élu par le truchement d'une élection partielle.

### Effectif de l'Assemblée législative

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Occasionnel</i>	<i>Programme du service de paye</i>
<i>Bureau du greffier</i>					
Soutien à la Chambre et aux comités	5	0	0	0	0
Administration générale	0	0	0	1	0
Finances et ressources humaines	5	0	0	5	0
Technologie	2	0	0	0	0
Sergent d'armes	3	0	1	6	0
Cabinet du président	2	0	0	0	0
<i>Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts</i>	2	0	0	0	0
<i>Bibliothèque de l'Assemblée législative</i>	8	0	0	2	0
<i>Bureau du hansard</i>	9	0	0	5	0
<i>Traduction des débats</i>	13	0	0	1	0
<i>Bureau des députés du gouvernement</i>	4	0	0	4	0
<i>Bureau de l'opposition officielle</i>	10	0	0	1	0
<i>Bureau du député du tiers parti</i>	2	0	0	2	0
<i>Pages et guides (étudiants)</i>	0	0	16	0	0
<i>Députés</i>	0	49	0	0	56
<i>Total</i>	65	49	17	27	56





---

# BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

## *Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire*

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et au personnel des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut acquérir, par voie de don, legs, emprunt ou achat, les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés de l'Assemblée législative ou aux employés des ministères dans l'exercice de leurs fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine et chaque ministère doivent déposer à la bibliothèque dans les 30 jours de l'impression quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer. La bibliothèque élargit son mandat afin d'obtenir automatiquement toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. L'établissement d'un dépôt des publications officielles électroniques permet le téléchargement de publications afin de les conserver à long terme et d'en améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les publications officielles. Un défi important depuis quelques années est l'adaptation à l'expansion rapide des ressources d'information électroniques. La bibliothèque continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications officielles, en plus des versions électroniques, pour les générations futures et les membres actuels du public qui n'ont peut-être pas d'ordinateur.

La bibliothèque s'efforce de servir les parlementaires, le personnel de l'Assemblée, les fonctionnaires et le public de manière efficace et flexible. Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et de manière impartiale. Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont de 8 h 15 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 16 h 30 le vendredi. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

### **Publications officielles**

La Collection des publications officielles du Nouveau-Brunswick se trouve ailleurs, dans un petit bâtiment situé en face de la bibliothèque principale. Le personnel chargé des publications gère une collection d'au-delà de 8 000 documents imprimés catalogués ainsi qu'une vaste collection non cataloguée de documents imprimés, notamment des doubles. De plus, le personnel gère aussi le dépôt de publications électroniques du Nouveau-Brunswick. En 2015, un total de 244 publications électroniques officielles sont ajoutées au dépôt de publications électroniques, notamment des monographies et des rapports annuels. Jusqu'à maintenant, plus de 2 100 documents peuvent être consultés.

L'élagage de la vaste collection abolie de publications officielles du Canada se poursuit en 2015. Les bibliothèques de l'Université du Nouveau-Brunswick demeurent les principales bénéficiaires de l'élagage.



## Enrichissement des collections

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2015, plusieurs maisons d'édition, associations, groupes et particuliers font don de documents à la bibliothèque. La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les particuliers et organismes suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année.

### Maisons d'édition, associations et groupes

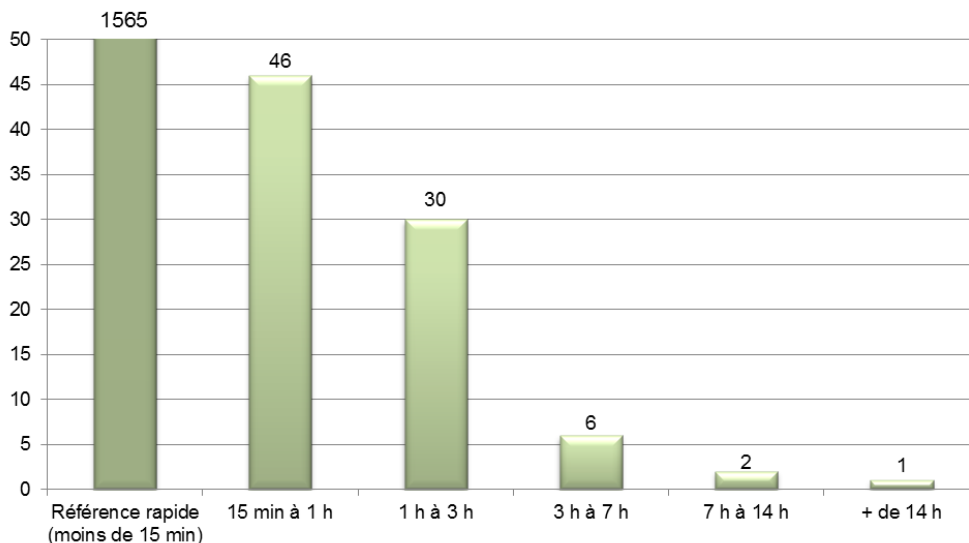
Boutons d'Or Acadie, Goose Lane Editions, La Grande Marée et la bibliothèque de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse.

### Particuliers

Pamela et Wendell Fulton, Eugene Jackson, Murielle King, Jennifer Lockhart, Margaret Pacey, Jean-Guy Plourde, Corey Redekop et Alain Robert Savoie.

## Services de référence, de bibliothèque et d'extension

En 2015, le personnel du service de référence est très occupé à répondre à 1 650 demandes. Plusieurs d'entre elles sont des questions nécessitant une recherche approfondie qui prend de nombreuses heures. Le système de rapport statistique de la bibliothèque permet au personnel de noter le temps consacré à répondre à chaque question. Le graphique ci-dessous montre le nombre de questions, regroupées selon l'intervalle de temps consacré aux réponses.

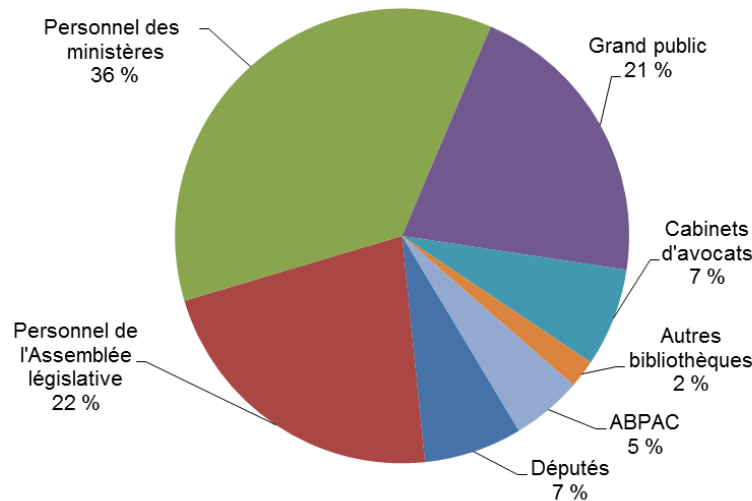


Nombre de questions selon le temps de réponse





Voici un graphique qui représente la ventilation par type de la clientèle qui demande des renseignements à la bibliothèque en 2015, que ce soit en personne ou autrement.



### Types de clientèle qui demande des renseignements

Quatre expositions sont montées dans la vitrine de la bibliothèque; en voici les thèmes : l'anniversaire des drapeaux du Canada et du Nouveau-Brunswick, les fleurs sauvages du Nouveau-Brunswick, les lieux liés au Lord Beaverbrook ou portant son nom et l'Année internationale des sols 2015 de l'ONU.

Le service de prêt entre bibliothèques offert par la bibliothèque est bien utilisé en 2015. Un total de 11 demandes de documents sont envoyées à d'autres bibliothèques au nom de notre clientèle. La bibliothèque reçoit une demande de prêt d'une autre bibliothèque qui veut emprunter un de nos documents.

### Initiatives

À l'automne, la bibliothèque conçoit et active un deuxième kiosque numérique interactif. Alors que le premier kiosque présente aux utilisateurs des renseignements sur l'Assemblée législative, le nouveau kiosque présente des renseignements sur les députés actuels et des données historiques sur tous les présidents de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Les utilisateurs peuvent lire des renseignements biographiques sur les parlementaires et explorer une carte des circonscriptions électorales de la province qui montre les députés. Quant aux présidents de l'Assemblée, le kiosque présente une courte biographie et les dates pendant lesquelles ils ont assuré la présidence. Les deux kiosques sont très populaires auprès des personnes qui visitent l'Assemblée législative.

La bibliothèque repense la conception de sa liste imprimée des acquisitions trimestrielles, dont la présentation accrocheuse sur plusieurs pages remplace la liste simple. La nouvelle présentation accrocheuse et en couleurs vise à mieux faire connaître les nouveaux livres aux députés au moyen d'un document plus facile à consulter.



Durant l'été, la bibliothèque termine aussi la mise à jour annuelle de son système intégré pour bibliothèques à code source libre de Koha en installant la version 3.20. Dans le cadre du processus, la bibliothèque passe d'un serveur physique que gérait son personnel à un serveur virtuel. Un des avantages principaux du changement est que la bibliothèque cesse d'avoir à payer les frais coûteux pour continuellement remplacer et mettre à niveau un serveur physique tous les quatre ou cinq ans.

Au printemps, la bibliothèque termine son projet de numérisation des lois d'intérêt privé. Par la suite, il est décidé que la bibliothèque commencera à numériser les numéros de la *Gazette royale* de 1972 à 1997. À la fin de 2015, il ne reste qu'une année des numéros à numériser. Tous les fichiers sont soumis à un logiciel de ROC afin de permettre la recherche par mot clé.

Un autre projet qu'entreprend la bibliothèque est la création d'un nouveau système électronique de gestion des ressources. La nouvelle application Web permettra au personnel de la bibliothèque et de l'Assemblée législative de télécharger et cataloguer facilement des contenus multimédias variés, notamment des documents, des images, des vidéos et des audioclips, accompagnés de métadonnées personnalisées qui faciliteront la recherche et la consultation. Le projet vise une meilleure organisation de la vaste collection disparate de fichiers électroniques qui ont été créés ou numérisés au cours des dernières années.

## Personnel

En mars, le personnel de la bibliothèque apprend que le poste d'agent de recherche créé en 2014 ne sera pas financé dans le prochain budget. En avril, le personnel de la bibliothèque dit au revoir à Neill McKay, qui occupait le poste.

La bibliothèque engage une stagiaire d'été pendant huit semaines, à partir de la mi-mai. Emma-Jayne Orser-Kooistra travaille à divers projets, notamment l'inventaire, la correction d'épreuves de textes pour les kiosques et des brochures et la recherche dans les journaux d'articles à valeur historique.

## Travaux de rénovation de la bibliothèque

À la mi-juin, la bibliothèque ferme pour sept semaines en raison de la modernisation des gicleurs. En prévision des travaux de modernisation, plusieurs étagères sont enlevées de la bibliothèque, et le milieu de la salle est dégagé afin d'y installer une plateforme de travail assez haute pour atteindre le plafond de 30 pi. Même si l'accès au magasin des livres est limité, les membres du personnel de la bibliothèque travaillent à partir de leur bureau individuel et donnent suite aux courriels et aux appels téléphoniques. Un espace est aménagé dans le bâtiment des publications gouvernementales où la clientèle peut consulter des documents et faire de la recherche.



**La bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a fait l'objet de travaux de modernisation du système de gicleurs pour assurer qu'il est conforme à la nouvelle réglementation. Le comité mixte du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée a constitué la bibliothèque en 1841.**



---

## BUREAU DU HANSARD

### *Linda Fahey, rédactrice officielle*

En tant qu'imprimeur et éditeur des débats du Parlement britannique au début des années 1800, Thomas Hansard s'appuie, pour les débats, d'abord sur les reportages de la presse et, ensuite, sur les comptes rendus de son personnel. Plus tard, il ajoute son nom à la page titre des débats, et la plupart des pays du Commonwealth britannique finissent par adopter le nom de « hansard » pour leurs propres comptes rendus officiels. Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick enregistre et publie des versions imprimées et électroniques des travaux de la Chambre dans les deux langues officielles et il enregistre et distribue les transcriptions des travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

### **Enregistrement et fonctionnement de la console**

Le personnel du hansard fait fonctionner la console de son et d'enregistrement pendant les séances de la Chambre, les réunions des comités et les activités spéciales. Le personnel enregistre les détails dans les systèmes d'enregistrement et de sauvegarde, qui sont situés au Bureau du hansard. Les enregistrements sonores, répartis en prises de cinq minutes, sont accessibles au personnel qui fait la transcription à partir d'un logiciel sur les ordinateurs du bureau.

Lorsqu'il assure le fonctionnement de la console, le personnel a comme priorité d'actionner et de couper les micros en fonction des directives données par le président. Des membres du personnel font aussi la postsonorisation pour donner le nom des intervenants et d'autres renseignements et ils créent des journaux électroniques des travaux. De plus, avec l'aide des pages, les membres du personnel se procurent une copie des documents qui sont consultés pendant les travaux de la Chambre et obtiennent le nom des invités qui sont présentés.

Le personnel qui transcrit l'enregistrement sonore et qui rédige les transcriptions utilise les données de la postsonorisation, les journaux, la documentation et les renseignements recueillis pour l'aider à produire rapidement une transcription exacte. Les journaux électroniques de la console sont aussi affichés sur le réseau de l'Assemblée législative et sont mis à jour après chaque séance et chaque réunion. Jadis, ces journaux étaient utilisés exclusivement par le Bureau du hansard ; ils le sont maintenant par d'autres bureaux. Par conséquent, beaucoup d'efforts y sont consacrés afin d'assurer leur exactitude, leur exhaustivité et leur uniformité.

Au cours de l'année, le personnel du hansard assiste à 415 heures de délibérations, qu'il enregistre et au cours desquelles il assure le fonctionnement de la console : 241 heures pendant 64 séances de la Chambre et 174 heures pendant 60 réunions de comités permanents. Comparativement à l'année précédente, le nombre de séances et de réunions a augmenté de 43 % et, en conséquence, le nombre global d'heures de délibérations a augmenté de 9 %.

Le personnel fait fonctionner la console pendant la tenue de 18 réunions du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires et de 11 réunions du Comité permanent de la politique économique, ce qui comprend 11 réunions en soirée. Sur motion adoptée, la transcription de ces 29 réunions de comités est consignée au *Journal des débats (hansard)*. De plus, le personnel s'occupe de la console pendant des réunions du Comité permanent des corporations de la Couronne, du Comité permanent de modification des lois, du Comité permanent des comptes publics, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé et du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée.

Le personnel du Bureau du hansard continue à tenir un registre des ministères et des bureaux qui comparaissent devant le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires et le Comité des subsides. Ce registre, qui comprend la date, l'heure et la durée de la présence des intervenants, est fréquemment mis à jour et affiché sur le réseau de l'Assemblée législative.



## Transcription

Pour chaque jour de séance et chaque réunion de comité, le personnel produit des bleus — les transcriptions qui ont fait l'objet d'une première rédaction — à partir des fichiers audio de cinq minutes. Lorsque toutes les transcriptions d'une séance ou d'une réunion sont terminées, elles sont assemblées dans un document. Lorsqu'il s'agit de la transcription des travaux de la Chambre, le personnel fait la correction d'épreuves et la révision de la transcription intégrale, y ajoute les pages liminaires et l'envoi à la traduction. Une fois la traduction reçue, le personnel du hansard fusionne la transcription originale et la traduction en un seul document et formate le tout pour le présenter en deux colonnes dans un volume relié.

Au cours de 2015, le personnel met l'accent sur les bleus des jours de séance et des réunions de comités de 2014-2015 et de 2015-2016. Tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous, à la fin de l'année, le personnel a transcrit et révisé environ 3,2 millions de mots — soit 500 000 de plus que l'année précédente. En outre, le personnel travaille à la mise au point des transcriptions, soit celles de 6 réunions de comités liés aux prévisions budgétaires qui restent de 2013 et de 20 jours de séance de 2013-2014.

TRANSCRIPTION ACHEVÉE			
TRANSCRIPTION	ANGLAIS	FRANÇAIS	TOTAL
Compte de mots de la Chambre	1 759 197 (82 %)	395 217 (18 %)	2 154 414
Compte de mots des comités	840 864 (82 %)	179 637 (18 %)	1 020 501

Pendant la session, la transcription des jours de séance est interrompue étant donné que, chaque jour, il faut transcrire la période des questions, les messages et les extraits demandés. Le tableau ci-après présente le total de transcriptions hautement prioritaires qui sont produites au cours de 2015, ainsi que les travaux de routine et les autres transcriptions.

TRANSCRIPTIONS PRODUITES PAR JOUR PENDANT LA SESSION		
Période des questions	Transcription des messages	Demandes de transcriptions*
56	790	284 et plus

\*Ce ne sont pas toutes les demandes qui sont consignées.

Chaque jour pendant la session, la période des questions est transcrite, affichée sur le réseau de l'Assemblée législative puis distribuée environ trois heures après sa fin. De nombreux messages — 206 présentations d'invités, 360 messages de félicitations et hommages, ainsi que 224 condoléances et messages de sympathie — sont transcrits, révisés et affichés sur le réseau de l'Assemblée législative le jour où ils sont prononcés ou peu après. En 2015, les messages de félicitations et de condoléances, qui étaient jusque-là prononcés au début de la séance, le sont maintenant juste avant la levée de la séance, et la transcription de ces messages est maintenant réalisée au début de la prochaine journée de travail. Les demandes de transcriptions sont directement envoyées au bureau par le client ou par l'intermédiaire de la bibliothèque de l'Assemblée législative. Le personnel de la bibliothèque aide la clientèle qui désire obtenir des transcriptions du hansard ou la guide dans ses recherches.

## Recherche

Afin d'assurer l'exactitude des transcriptions, le personnel effectue des recherches et le bureau reçoit régulièrement des documents et des renseignements d'autres bureaux. En 2015, ce dernier reçoit des centaines de documents électroniques et des copies imprimées de documents que le personnel du hansard numérise. Au cours de l'année, 174 déclarations de ministres et 559 déclarations de députés sont présentées à la Chambre, et le bureau reçoit des copies d'un grand nombre de ces déclarations. Le personnel vérifie tous les documents reçus afin que les transcriptions reflètent le discours prononcé.



---

Les versions électroniques et imprimées des documents de recherche sont conservées afin qu'elles puissent être consultées pendant la transcription. Lorsque la transcription d'une séance est achevée, le matériel de référence est envoyé au bureau de Traduction des débats afin que le personnel de traduction puisse aussi se servir des documents que le personnel du hansard a obtenus et de la recherche que ce dernier a faite.

### **Activités professionnelles : Association canadienne des journaux des débats (Hansard)**

Le rôle de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) est d'enrichir les compétences des personnes qui produisent le hansard, de faciliter les échanges entre les services de comptes rendus des débats parlementaires au Canada et dans d'autres pays du Commonwealth, d'offrir des conseils quant à la production du hansard et de renseigner et d'informer la population sur le hansard.

Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick continue en 2015 de jouer un rôle actif au sein de l'association en contribuant à son bulletin annuel, en répondant aux demandes des particuliers et à celles qui sont posées au moyen du serveur de liste de l'association et en participant à la conférence annuelle.

### **Ressources humaines et activités**

Au cours de l'année, le personnel tient à jour du matériel de référence interne et des dossiers relatifs aux travaux de la Chambre, lesquels sont beaucoup consultés pendant la transcription. Des réunions du personnel ont lieu régulièrement afin de planifier les jours de séance et les activités à venir, d'instaurer, d'examiner et de perfectionner les systèmes de travail et de renseigner les collègues sur les progrès réalisés dans tous les aspects de la production du hansard.

Le personnel assiste à une séance de formation sur le nouveau système de sonorisation qui a été installé dans la Chambre du Conseil législatif. Puis, il élabore des instructions sur le fonctionnement de la console au moyen du nouveau système et offre au besoin, à l'interne, de la formation à toutes les personnes préposées à la console.

Au cours de 2015, le personnel enregistre toutes les délibérations dans le système Murf de VIQ, ainsi que dans la version améliorée de VIQ, Netscribe, et dans un nouveau système d'enregistrement numérique de secours. Le personnel du hansard reçoit une formation sur l'utilisation du système Netscribe, puis il le met à l'essai pour les besoins de la transcription et transmet son avis et ses recommandations aux responsables de VIQ, qui continuent de l'améliorer et de le perfectionner.

Le personnel participe à la séance annuelle d'orientation des nouveaux pages et explique à ces derniers le mandat du Bureau du hansard et à quel point la présence des pages aux deux Chambres et l'aide qu'ils y apportent contribuent à la production des transcriptions. S'ensuit une période de questions et réponses, et de la documentation est distribuée.

Pendant l'année, le Bureau du hansard assure le fonctionnement de la console lors de cérémonies, de conférences et d'activités spéciales organisées par l'Assemblée législative, ce qui comprend la cérémonie d'assermentation d'un nouveau parlementaire, la cérémonie de remise des Prix du Duc d'Édimbourg, le Colloque parlementaire pour élèves, la cérémonie de nomination des conseillers de la reine et la cérémonie de remise de la Fourragère du Canada.

L'année 2015 est productive pour le Bureau du hansard, et son personnel a hâte d'appliquer la nouvelle technologie, car elle lui permettra de poursuivre la réalisation de gains d'efficacité et l'amélioration des services que le bureau offre à l'Assemblée législative.



## TRADUCTION DES DÉBATS

*Rebecca Colborne, traductrice en chef*

Traduction des débats assure des services de traduction professionnels à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. L'équipe du bureau est composée de 4 traductrices autonomes, de 3 traductrices intermédiaires et de 1 traductrice débutante, en plus de la traductrice en chef et d'une secrétaire administrative.

Le mandat de Traduction des débats découle de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick. En application de l'article 8 de la loi, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Cette exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, le personnel de Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (hansard), les rapports de comités ainsi que des documents procéduraux et d'autres pour le Bureau de l'Assemblée législative.

### Chambre

La Chambre siège 64 jours en 2015, soit 52 jours au cours de la première session de la 58<sup>e</sup> législature et 12 jours au cours de la deuxième session de la 58<sup>e</sup> législature, comparativement à 58 jours en 2014.

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative (hansard et Journal), ainsi que les motions présentées à la Chambre, le *Feuilleton et Avis*, les décisions de la présidence et d'autres documents. La traduction du hansard correspond à 55,5 % de la production globale, pourcentage qui reste inchangé depuis l'année précédente. Environ 25 % de cette traduction est vers l'anglais.

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Jours	58	55	58	70	64
Mots	2 031 901	2 204 380	2 049 070	2 627 731	2 153 215

Le tableau 1 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

Pour 2015, la traduction du Journal quotidien représente 6,3 % de la production, soit 2,2 % de plus que la production annuelle du bureau au cours de l'année précédente. La traduction s'achève d'habitude peu après la fin de la session. L'augmentation est due au nombre accru de jours de séance. Le Feuilleton et les avis de motion représentent 15,1 % de la production. Ces documents sont traduits le jour même.

### Parlementaires

Traduction des débats est responsable de la traduction des déclarations et des discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition. Il s'agit notamment des documents suivants : messages de condoléances, de félicitations et de présentation d'invités ; déclarations de ministres et de députés ; présentations de projets de loi et





discours à l'étape de la deuxième lecture ; discours liés aux motions pouvant faire l'objet d'un débat ; discours sur le dépôt d'un document spécial ; discours du trône, discours liés au débat sur celui-ci et à la clôture de ce débat ; discours du budget et discours liés au débat sur le budget et à la clôture de ce débat. Sont aussi traduits les discours sur les prévisions budgétaires des divers ministères.

La traduction pour le compte des parlementaires correspond à 16,2 % de la production globale pour 2015. Le nombre de mots traduits augmente d'environ 1 % par rapport à l'année précédente. Au cours des 64 jours de séance en 2015, 377 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées, totalisant 667 pages. Il s'agit d'une augmentation de 8,5 % du nombre de demandes par rapport à l'année précédente. Sont traduits, entre autres, le discours du budget de la première session de la 58<sup>e</sup> législature et le discours du trône de la deuxième session ainsi que 230 déclarations et 147 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Les discours comptent 3 pages en moyenne. La traduction pour le compte des ministres correspond à 99 % de la production. Environ 95 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) visent notamment la correspondance et les communiqués. Le nombre de mots indiqué au tableau 2 représente la traduction des communiqués liés au discours du budget et au discours du trône, ainsi que les demandes des bureaux des parlementaires et des autres services de l'Assemblée législative.

<b>Tableau 2 : Production (par mots) de Traduction des débats, année civile 2015</b>	
CHAMBRE	
Avis de motion et Feuilleton	185 017
Journal	77 789
Hansard	681 471
PARLEMENTAIRES	
Discours et déclarations	198 187
Correspondance et communiqués	1 109
COMITÉS	8 891
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	74 516
TOTAL	1 226 980

En général, la traduction pour les parlementaires se fait le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

## **Comités**

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et comités spéciaux de l'Assemblée législative. La traduction pour le compte des comités représente 0,7 % de la production globale pour 2015, ce qui représente une diminution importante par rapport à l'année précédente, où la demande était beaucoup plus forte en raison des activités du Comité d'administration de l'Assemblée législative et du Comité permanent de la procédure.

## **Bureau de l'Assemblée législative**

Le bureau de Traduction des débats est chargé de traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier, du Bureau du



hansard, de la bibliothèque de l'Assemblée législative, des Services des finances et des ressources humaines et du sergent d'armes ainsi que de la correspondance, des états de divulgation et des rapports pour le compte du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts. La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative correspond à 6,1 % de la production globale pour 2015. Le nombre de mots traduits diminue considérablement par rapport à l'année précédente, où les élections ont fait augmenter la demande provenant du bureau du greffier et du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts. Les documents traduits au cours de l'année comprennent le rapport annuel de l'Assemblée législative, le rapport annuel du commissaire aux conflits d'intérêts et un manuel de procédure du Bureau du hansard.

## **Ressources humaines**

Le bureau de Traduction des débats connaît en 2015 une année exceptionnelle sur le plan des ressources humaines. À la fin de janvier et au début de février, un concours est planifié et tenu afin de pourvoir à trois vacances possibles en raison de la retraite et de la relève prévues de la traductrice en chef ainsi que du départ prévu d'une membre chevronnée du personnel. Des examens et des entrevues avec des candidats ont lieu en avril et en mai. Une liste d'admissibilité est dressée, sur laquelle figurent quatre candidates qui ont réussi aux étapes de l'examen et de l'entrevue.

Au début de juin, l'une des deux traductrices débutantes est promue intermédiaire en reconnaissance de ses compétences améliorées et de ses efforts assidus. Une traductrice autonome ayant de nombreuses années d'expérience au sein de l'appareil gouvernemental de la province est engagée en juillet et devient employée permanente à la fin de l'année. Au début de septembre, une deuxième traductrice autonome, elle aussi employée du gouvernement provincial, est engagée, et sa période de probation se poursuit pendant le reste de l'année.

L'année 2015 est aussi marquée par l'absence prolongée d'une traductrice et d'un traducteur chevronnés. Les autres membres du personnel continuent néanmoins de former les membres débutantes et intermédiaires du personnel. Les deux nouvelles traductrices chevronnées reçoivent aussi une formation intensive sur tous les aspects des fonctions de Traduction des débats.

Pendant la session, les membres de l'équipe de Traduction des débats continuent de faire preuve d'un grand dévouement en travaillant les soirs, souvent jusqu'aux petites heures du matin, et les fins de semaine, après une semaine complète de travail, afin d'assurer aux parlementaires en temps opportun une traduction fidèle et exacte de leurs déclarations et discours.

## **Conclusion**

En 2015, la production totale s'élève à 1 232 980 de mots. Au cours de l'année, 888 demandes de traduction écrite sont traitées, et une suite est également donnée aux demandes fréquentes de traduction rapide reçues par téléphone et par courriel. Les nouvelles membres du personnel sont formées et préparées afin de continuer à fournir les services qui font la renommée du bureau en répondant aux normes les plus élevées de traduction professionnelle pour l'Assemblée législative de notre province bilingue.



---

## PROJET SPÉCIAL

### *Valmond LeBlanc, agent de projet spécial*

À sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. Cette stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de chercher un financement externe pour aider au rattrapage. Pendant l'année à l'étude, aucun financement externe n'est accessible pour l'impartition de traduction.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition de traduction. Pendant l'année à l'étude, aucun financement interne n'est disponible pour l'impartition.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant du greffier, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

### **Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.**

#### **Résultats**

- La demande de traduction du hansard est de 2,15 millions de mots, une hausse de 3 % par rapport à 2,09 millions de mots au cours de l'année précédente.
- La production de traduction du hansard se chiffre à 0,68 million de mots, une baisse de 21 % par rapport à 0,86 million de mots au cours de l'année précédente.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production se chiffre à 1,47 million de mots, contre 1,23 million de mots au cours de l'année précédente. Au cours des cinq dernières années, l'excédent de la demande par rapport à la production s'est situé en moyenne à 1,19 million de mots par année.

### **Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.**

#### **Résultats**

- La traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 18,83 années plus tôt que les volumes publiés.
- En fin d'année, la traduction des fascicules jusqu'au 17 juin 2004 est accessible sur le réseau interne de l'Assemblée législative.
- Un total de 619 fascicules du hansard en colonnes en regard et en PDF sont accessibles pour les sessions de 1993 à 2003-2004, y compris 23 réponses au discours du trône et au discours du budget jusqu'à décembre 2015. Ces fascicules finalisés et traduits peuvent être visualisés, imprimés et faire l'objet de recherche électronique.



---

### **Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.**

#### **Résultats**

- L'arriéré de traduction du hansard augmente de 1,47 million de mots, contre 1,24 million de mots au cours de l'année précédente, une hausse de 16 %.
- Pendant l'année à l'étude, 64 nouvelles séances ont lieu, tandis que 19 jours de séance sont traduits. L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 45 fascicules, contre 31 fascicules au cours de l'année précédente.
- La traduction du hansard accuse un retard de 138 mois (soit 685 jours de séance), contre 127 mois (soit 640 jours de séance) à la fin de l'année précédente.

#### **Contrôle de la qualité**

La mise à jour mensuelle du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* se poursuit au cours de l'année. Plus de 52 000 résultats de recherche portant surtout sur des organismes et programmes nationaux et provinciaux y sont consignés. Toutes les entrées sont pleinement référencées, et certaines comportent des hyperliens. Le *Guide de rédaction parlementaire* a aussi été mis à jour.

Pour consultation et téléchargement, le guide de rédaction et le répertoire se trouvent à <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

#### **Conclusion**

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec neuf traductrices parlementaires et la secrétaire administrative de Traduction des débats, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.



---

# PROGRAMME POUR LES PARLEMENTAIRES

## Programme pour les parlementaires

Les autres composantes ou directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le bureau des députés du gouvernement, le Bureau de l'opposition officielle et le bureau du chef du tiers parti.

Chaque groupe ou caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les directions reçoivent des services liés aux finances, à l'administration et au personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité du greffier.

## Financement

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

En application de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les services de secrétariat, la recherche et d'autre assistance liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

En application de la loi, un financement est approuvé chaque année pour les chefs de partis politiques enregistrés qui sont représentés à la Chambre (le chef de l'opposition et le chef du tiers parti) et doit être utilisé pour le salaire du personnel, le salaire et les dépenses des chefs et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

## Soutien en recherches et en administration

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en matière de recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

## Bureau des députés du gouvernement

Le personnel du bureau relève du directeur général qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de secrétariat et de réception. Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent le deuxième et le troisième étages de l'Édifice ministériel (édifice de l'Ouest).

## Bureau de l'opposition officielle

Le personnel du bureau relève du directeur général qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'ancien édifice du ministère de l'Éducation.

## Bureau du chef du tiers parti

Le personnel du bureau relève de la directrice générale qui est responsable de fournir au chef du tiers parti tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Le député et le personnel du bureau occupent le troisième étage de l'Édifice ministériel.